

**PROJET DE BUDGET PRIMITIF
DE L'EXERCICE 2019**

SOMMAIRE

Pages

I-LA SYNTHÈSE DU BUDGET PRIMITIF 2019	3
II-LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	4
A-Les recettes réelles de fonctionnement	4
1) Les recettes fiscales.....	4
2) Les dotations et participations.....	5
3) Les autres recettes	6
B-Les dépenses réelles de fonctionnement	8
1) La présentation des dépenses par nature	8
a) Les charges de personnel	8
b) Les autres dépenses de gestion courante.....	9
c) Les atténuations de produits.....	10
d) Les charges financières	11
2) La présentation des dépenses par fonction budgétaire	12
a) Les mouvements réels.....	12
b) Les mouvements d'ordre	15
II-LA SECTION D'INVESTISSEMENT	16
A-Les recettes réelles d'investissement	16
1) Les recettes propres.....	16
2) Le produit des emprunts.....	16
B-Les dépenses réelles d'investissement	17
1) Les dépenses d'équipement	17
2) L'amortissement en capital de la dette	25
IV-L'ÉQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF 2019	25
1) Le niveau d'autofinancement	25
2) Les conditions de l'équilibre budgétaire réel.....	25
3) Le besoin de financement de la section d'investissement	26
4) La capacité de désendettement.....	26
V-LA SYNTHÈSE DES PROPOSITIONS BUDGÉTAIRES 2019	28
1-Présentation par nature de la section de fonctionnement	29
2-Présentation par nature de la section d'investissement	30
3-Présentation par fonction de la section de fonctionnement	31
4-Présentation par fonction de la section d'investissement	32
5-Détail des dépenses réelles d'investissement	33
6-Détail des recettes réelles d'investissement	48

I-LA SYNTHÈSE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Le projet de budget primitif pour l'exercice 2019 soumis à votre approbation est dans le droit fil des orientations budgétaires présentées en séance du Conseil Municipal du 21 février dernier. En ce sens, le budget communal 2019 permettra de réaliser les objectifs généraux de la politique que j'entends mener pour tous les Maisonnais :

- **poursuivre la mise en œuvre des projets d'investissement inscrits au programme de mandat de la majorité municipale pour 2014-2020 et très largement approuvé dès le 1^{er} tour des élections municipales du 23 mars 2014 par près de 74% des Maisonnais,**
- **continuer à promouvoir un cadre de vie attractif et de qualité pour tous les Maisonnais afin de renforcer le «bien vivre» ensemble dans tous les quartiers de la ville,**
- **assurer le maintien des services et des équipements de qualité à travers l'entretien renforcé de plus de 100 équipements publics communaux présents dans tous les quartiers de notre ville,**
- **poursuivre la bonne gestion des finances communales en limitant strictement nos dépenses de fonctionnement au BP 2019 au niveau du BP 2018 (-0,1%) et en plafonnant le recours à l'emprunt à un montant inférieur à 3,500 M€ au BP 2019 afin de poursuivre la réduction de la dette communale en 2019, même si le rythme de désendettement sera réduit compte-tenu de la mobilisation d'emprunt probable sur l'année 2019,**
- **enfin maintenir les actions de solidarité en faveur des Maisonnais les plus modestes en reconduisant les crédits affectés à l'action sociale, et en particulier la subvention d'équilibre versée au CCAS d'un montant de 300.000 euros, et les moyens matériels attribués aux 25 écoles maternelles et élémentaires communales dont la dotation pédagogique annuelle par élève sera encore augmentée de +2% en 2019.**

De plus; comme indiqué dans le rapport d'orientations budgétaires de l'exercice 2019 soumis au dernier Conseil Municipal, je propose également au Conseil Municipal, dans le cadre du projet de BP 2019, la reconduction sans augmentation des taux communaux de taxe d'habitation et de taxes foncières (bâtie et non-bâtie) en 2019, une baisse de 5% du taux communal de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) et la non-revalorisation de tous les tarifs des services municipaux.

Le projet de BP de l'exercice 2019 qui est soumis au Conseil Municipal est ainsi équilibré en recettes et en dépenses à hauteur de :

Section de fonctionnement.....	76.202.300 €
Section d'investissement	12.695.800 €
Soit un total de.....	88.898.100 €
Dont mouvements réels.....	83.222.300 €
Dont mouvements d'ordre.....	5.675.800 €

Hors mouvements d'ordre, les mouvements réels sont égaux à :

Dépenses réelles de fonctionnement	70.526.500 €
Dépenses réelles d'investissement	12.695.800 €
Soit un total de dépenses réelles de.....	83.222.300 €

Recettes réelles de fonctionnement	76.202.300 €
Recettes réelles d'investissement.....	7.020.000 €
Soit un total de recettes réelles de.....	83.222.300 €

II-LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A-Les recettes réelles de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont égales à 76,202 M€ au BP 2019 contre 75,781 M€ au BP 2018 (+0,6%). Elles sont constituées essentiellement des impôts et taxes pour 76% et des dotations et participations pour 15%, soit plus de 90% de nos recettes de fonctionnement.

1) Les recettes fiscales

Les recettes fiscales (impôts et taxes) s'élèvent à 58,163 M€ dont 36,700 M€ au titre des taxes foncières et d'habitation (63%), 5,100 M€ au titre de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) et 1,800 M€ au titre des droits de mutation à titre onéreux (TAMO).

Le produit prévisionnel des 3 taxes directes locales (taxe d'habitation, taxe foncière bâtie et taxe foncière non bâtie) est ainsi évalué à 36,700 M€ pour 2019 contre 35,900 M€ au BP 2018, soit une variation de +800 k€ correspondant à la croissance totale de l'assiette imposable (croissance physique moyenne et revalorisation nominale de +2,2%) sans augmentation des taux d'imposition pour 2019. Ces recettes fiscales seront ajustées au BS de l'exercice 2019 en fonction des bases d'imposition notifiées par la direction départementale des finances publiques du Val-de-Marne au moyen de l'état fiscal 1259-COM.

Au total, le produit fiscal prévisionnel inscrit à l'article 73111 du chapitre 933 «Impôts et taxes non affectées» est évalué à 36.700.000 € pour 2019 à raison de :

* Produit des 3 taxes (article 73111)	36.700.000 €
Dont Taxe d'habitation	24.020.000 €
Dont Taxe foncière bâtie	12.660.000 €
Dont Taxe foncière non bâtie.....	20.000 €

Les taux d'imposition resteront fixés en 2019 à leur niveau de 2018 sans aucune augmentation à savoir :

Taxe d'habitation	22,09%
Taxe foncière bâtie	13,77%
Taxe foncière non bâtie.....	22,29%

La ville de Maisons-Alfort continuera ainsi d'avoir en 2019 des taux d'imposition nettement inférieurs aux moyennes nationale 2017 et départementale 2018 comme le montre le tableau suivant :

Taux communaux	Maisons-Alfort 2019	Moyenne Nationale 2017 (1)	Moyenne Départementale 2018 (2)
Taxe d'habitation	22,09%	24,47%	24,40%
Taxe foncière bâtie	13,77%	21,00%	21,26%

(1)-Etat de notification des taux d'imposition pour 2018

(2)-Moyenne des taux de fiscalité votés en 2018 par les 47 communes du Val-de-Marne

Depuis 2016, ces recettes comprennent également l'attribution de compensation métropolitaine (ACM) versée par la Métropole du Grand Paris en compensation des recettes de fiscalité économique transférées ainsi que l'ancienne part de DGF correspondant à la dotation de compensation de la part des salaires (DCPS) pour 13,565 M€, soit 23% des recettes fiscales.

Le produit de la TEOM nécessaire à l'équilibre prévisionnel du service de collecte et de traitement des ordures ménagères est arrêté à 5,100 M€ en 2019 compte-tenu de la baisse du taux de TEOM de 5% en 2019 (5,63% en 2019 contre 5,93% en 2018). La recette fiscale correspondante sera ajustée au BS de l'exercice 2018.

Pour 2019, la recette de taxe additionnelle aux mutations onéreuses (TAMO) peut être portée de 1,650 M€ au BP 2018 à 1,800 M€ au BP 2019 en fonction des encaissements constatés sur l'exercice 2018. Cette recette pourra être ajustée, le cas échéant, en cours d'exercice, au BS ou en DM.

Les autres recettes fiscales significatives sont constituées de la taxe sur l'électricité pour 780.000 €, des droits de place pour 180.000 € et des recettes de stationnement payant pour 160.000 € (y compris le forfait post-stationnement pour 30 k€).

2) Les dotations et participations

Les dotations et participations attendues sont égales à 11,801 M€ au BP 2019 contre 11,982 M€ au BP 2018 (-1,5%), soit une réduction de 181 k€. Cette baisse de BP/BP se concentre essentiellement sur la DGF (-90 k€) et sur la DSU (-70 k€).

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

Si les crédits affectés à la DGF du « bloc communal » (communes et intercommunalités) ne diminuent pas en 2019 par rapport à 2018 en LFI, cela ne signifie pas nécessairement que la ville percevra en 2019 au titre de la dotation forfaitaire de DGF le même montant qu'en 2018. Plusieurs facteurs peuvent conduire à une variation à la baisse de la dotation qui sera versée en 2019 à la ville (évolution de la population et écrêtement en fonction du potentiel fiscal).

Dans ce cadre, le montant de la dotation forfaitaire de DGF retenue au projet de BP 2019 est évalué par prudence à 6,600 M€, soit le montant notifié en 2018 et ajusté au BS 2018. La recette effective de DGF pour l'année 2019 sera ajustée au BS de l'exercice 2019 après la notification effective par la Préfecture du Val-de-Marne en mai prochain.

La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)

La LFI 2017 a introduit une réforme de la DSU qui a réduit le nombre de communes de plus de 10.000 habitants éligibles de $\frac{3}{4}$ (75%) à $\frac{2}{3}$ (66,7%) (Article L.2334-18 CGCT).

Afin d'atténuer les conséquences financières pour les communes qui perdent le bénéfice de la DSU en raison de la réforme mise en œuvre en 2017, le Gouvernement a inscrit en LFI 2017 un mécanisme de garantie de sortie dégressive sur 3 ans. A titre dérogatoire, lorsqu'une commune cesse d'être éligible en 2017 à la DSU, cette commune perçoit une dotation égale à 90% en 2017, 75% en 2018 et 50% en 2019 du montant perçu en 2016.

Comme 5 autres communes du Val-de-Marne, Maisons-Alfort est sortie en 2017 du mécanisme d'éligibilité de plein droit à la DSU pour ne plus bénéficier que de la garantie dégressive triennale. Sur les 2 premières années de ce mécanisme de garantie, la ville a perçu un montant de 236.494 € en 2017 (90%) et de 210.217 € en 2018 (75%) qui sera donc réduit à 130 k€ en 2019 (50%) pour devenir nul en 2020.

Une recette résiduelle de DSU de 130 k€ est donc inscrite au BP 2019 au titre de la 3^{ème} et dernière année du mécanisme de garantie (2017-2019).

Les autres dotations de fonctionnement attendues de l'Etat pour 2019 comprennent :

- la Dotation Générale de Décentralisation (DGD)..... 180.000 €
- la Dotation pour les titres sécurisés (CNI et Passeports)..... 25.000 €
- la Dotation de Recensement..... 11.000 €

Il convient également d'inscrire en recette de fonctionnement le FCTVA pour les dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie communale (40 k€ au BP 2019) sur la base des dépenses réalisées au compte administratif de l'exercice 2017 conformément aux articles 34 et 35 de la LFI 2016 (taux de concours de 16,404%).

Les allocations compensatrices de fiscalité directe (taxe d'habitation, taxe foncière bâtie et contribution économique territoriale) versées par l'Etat pour l'année 2019 sont égales en prévision à 940.000 € et comprennent :

- les allocations compensatrices de taxe d'habitation..... 920.000 €
- les allocations compensatrices de taxes foncières 20.000 €

Les autres participations attendues par la ville représentent un montant de 3,875 M€ au BP 2019. Ces recettes proviennent principalement de la CAF du Val-de-Marne pour 3,330 M€ au titre des actions menées en faveur de l'enfance et de la petite enfance et du

Conseil Départemental du Val-de-Marne pour 352 k€ au titre des actions en faveur des personnes âgées (Service Municipal d'Aide à Domicile),

Pour les communes inscrites dans le dispositif contractuel mis en place par la CNAF, la CAF du Val-de-Marne intervient à travers les 2 dispositifs suivants :

- **la Prestation de Service Unique (PSU)** qui finance le fonctionnement des structures de la petite enfance (crèches et haltes-garderies municipales) mais également des accueils de loisirs et des centres socio-culturels pour un montant évalué à **2,230 M€ au BP 2019**,

- **et le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ)** qui finance en complément les actions correspondant aux crèches et haltes-garderies municipales, les accueils de loisirs maternels et élémentaires et l'accueil pré et post scolaire pour un montant évalué prévisionnellement à **1,100 M€ au BP 2019** (1,010 M€ encaissé en 2018 au titre de l'exercice 2017).

3) Les autres recettes

Les produits des services et du domaine, incluant les participations des usagers aux services municipaux, sont évalués à **5,559 M€ au BP 2019** contre **5,483 M€ au BP 2018 (+1,4%)**.

Les participations familiales sont estimées sur la base de la fréquentation réelle constatée en 2018 et reconduite en prévision pour 2019 sans aucune augmentation des tarifs des services municipaux.

Les participations familiales s'élèvent ainsi à un montant prévisionnel de **4,792 M€ au BP 2019** contre **4,743 M€ au BP 2018 (+1,0%)** dont **57%** concernent seulement 2 secteurs (la restauration scolaire et les crèches et haltes-garderies municipales) :

- **1,720 M€ (36%)** dont **1,560 M€** au titre de la restauration scolaire pour les écoles maternelles et élémentaires et **160 k€** de la fourniture des repas aux 3 collèges (Condorcet, Jules Ferry et Nicolas de Staël) approvisionnés par la restauration scolaire et désormais directement facturés au prix de **4,50 euros** par repas livré depuis le transfert de la gestion de la facturation au **1^{er} septembre 2018**,

- **992 k€ (21%)** au titre des crèches et haltes-garderies municipales dont les tarifs sont calculés en fonction des revenus des familles et d'un taux d'effort (% des revenus) imposé par la CAF du Val-de-Marne dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse,

- **750 k€** au titre des accueils de loisirs sans hébergement maternels et élémentaires,

- **625 k€** au titre des activités mises en place en faveur des personnes âgées (SMAD et portage des repas à domicile),

- **265 k€** au titre des activités sportives (centre aquatique Arthur Hévette et location des tennis municipaux),

- 202 k€ au titre des services publics culturels (Conservatoire Municipal de Musique de Danse et d'Art Dramatique Henri Dutilleux et Médiathèque André Malraux pour la section de prêt de CD/DVD puisque le prêt de livres est gratuit),

- 164 k€ au titre des 26 classes de découvertes organisées pour les écoles élémentaires en 2019.

Ces recettes comprennent comme, depuis le BP 2017, la redevance d'occupation annuelle versée par la Société du Grand Paris pour l'emprise occupée par la base vie des travaux de la future gare du Grand Paris Express au Vert de Maisons sur le stade Hébert (ligne 15 Sud). Cette redevance d'occupation s'élève à 355.000 € par an conformément à la convention approuvée par délibération du Conseil Municipal du 16 juin 2016 et prévue initialement pour une durée de 6 ans (2016-2022) et prolongée lors du dernier Conseil Municipal du 21/02/2019 pour la durée réelle des travaux de construction de la future gare du Vert-de-Maisons.

Les autres recettes courantes (revenus des immeubles, redevance annuelle du concessionnaire des marchés alimentaires, remboursements de traitements et de charges sociales par les organismes de sécurité sociale...) représentent un montant de 670 k€ au BP 2019.

Les produits exceptionnels sont inscrits pour provision à hauteur de 10 k€ au BP 2019.

B-Les dépenses réelles de fonctionnement

Elles sont prévisionnellement égales à **70,527 M€ au BP 2019 contre 70,606 M€ au BP 2018 (-0,1%), soit une baisse de -79 k€.**

L'évolution des dépenses de gestion courante est strictement limitée à +0,1% (+69 k€). Les charges financières, quant à elles, continuent de baisser (-18,0%) à hauteur de 615 k€ au BP 2019 contre 750 k€ au BP 2018.

1) La présentation des dépenses par nature

a) Les charges de personnel

Les dépenses de personnel (traitements et charges) sont prévisionnellement évaluées à 37,893 M€ pour l'année 2019 (37,813 M€ au BP 2018). Cette variation de +0,2% (BP/BP) intègre une provision de 100 k€ pour absorber en année pleine le coût des mesures de revalorisation salariale du PPCR initialement prévues en 2018 et repoussées par le Gouvernement en 2019.

Comme les années précédentes, les crédits de personnel n'ont été inscrits que pour les emplois budgétaires pourvus au 1^{er} octobre 2018 et en tenant compte du gel annoncé en juin dernier par le Gouvernement du point d'indice de la Fonction Publique pour 2019.

Le cadrage budgétaire de la masse salariale 2019 (53,7% des dépenses de fonctionnement) repose sur les éléments suivants :

1° une provision budgétaire au titre du GVT (Glissement Vieillesse Technicité) portée de +220 k€ au BP 2018 à +240 k€ au BP 2019 (+20 k€) dont 150 k€ pour les avancements d'échelons et 90 k€ pour les avancements de grades. Le GVT représente ainsi une évolution de +0,6% de la masse salariale,

2° l'organisation d'un tour de scrutin correspondant aux élections européennes de mai 2019 pour un coût de 80 k€,

La provision de 100 k€ inscrite au BP 2019 afin d'absorber tout ou partie du coût budgétaire des mesures liées au PPCR sera abondée, le cas échéant, au BS 2019 après publication des décrets d'application et évaluation financière de leurs incidences réelles. Pour mémoire, l'incidence des mesures liées au PPCR mises en œuvre en 2017 s'élevait à +300 k€ au BP 2018 (coût en année pleine).

Comme les années précédentes, les crédits de personnel seront ajustés au plus près des besoins réels de l'exercice 2019 en DM1 de décembre 2019 afin de tenir compte des mouvements effectifs de départs et de recrutements intervenus en cours d'année sur postes vacants.

b) Les autres dépenses de gestion courante

Ces dépenses représentent un total de 20,657 M€ au BP 2019 contre 20,668 M€ au BP 2018 (-0,1%) et se décomposent en :

1° Charges à caractère général 14,682 M€
Variation BP 2018/BP 2019 +1,4%

Ces charges augmentent globalement à un rythme proche de celui de l'inflation prévisionnelle retenu par le Gouvernement pour 2019 (+1,3%).

Les crédits «fournitures et petits équipements» des services municipaux ont été simplement reconduits au projet de BP 2019. **A l'inverse, les crédits affectés à la dotation par élève aux écoles communales (maternelles et élémentaires) seront revalorisés de +2%, soit un total de 270 k€ pour 2019 (+6 k€).**

Il convient de signaler également les 2 éléments suivants :

* la mise à niveau pour 100 k€ du crédit consommation d'eau du centre aquatique (200 k€ au BP 2019 contre 100 k€ au BP 2018) afin de tenir compte d'une année complète d'ouverture de cet équipement (correction du BP 2018 au BS 2018).

* l'effort supplémentaire au titre des crédits affectés aux espaces verts urbains pour +75 k€ dont +20 k€ pour le fleurissement (100 k€ au BP 2019 contre 80 k€ au BP 2018) et +55 k€ pour l'entretien courant (855 k€ au BP 2019 contre 800 k€ au BP 2018).

Comme les années précédentes, un complément de crédits pour les fournitures correspondant aux travaux en régie pour 2019 au titre des bâtiments communaux sera inscrit au BS 2019 pour 50 k€ (92020.2 article 60628).

2° Charges de gestion courante..... 5,975 M€
Variation BP 2018/BP 2019 -3,5%

Hors effet de transfert de la subvention versée en 2018 à la Mission Locale Intercommunale (270 k€ au BP 2018) et qui sera désormais versée à compter de 2019 par l'EPT ParisEstMarne&Bois dans le cadre de la compétence territoriale développement économique, ces charges évoluent de +0,9% et comprennent principalement les dépenses suivantes :

*** Subventions aux associations..... 3,297 M€**
* Contingent prévisionnel d'incendie950 k€
* Participation communale pour les écoles privées630 k€
* Assemblée locale (indemnités et cotisations élus)466 k€
* Subvention au CCAS330 k€
Dont subvention d'équilibre300 k€
Dont reversement concessions funéraires (1/3) (Délibération 11/06/2001).....30 k€
* Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) 2019165 k€

Le montant prévisionnel du FFCT (165 k€ au BP 2019 comme au BP 2018) sera ajusté en DM de l'exercice 2019 en fonction des dépenses validées par la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) (216 k€ au réel pour l'exercice 2018).

c) Les atténuations de produits

Ces dépenses sont égales à 11,265 M€ au BP 2019 contre 11,275 M€ au BP 2018 (-0,1%).

Elles intègrent, désormais, depuis 2017, le reversement conventionnel de TEOM au titre du transfert de cette compétence et des dépenses correspondantes (hors personnel communal mis à disposition) de la commune à l'EPT ParisEstMarne&Bois. Seules les dépenses correspondant au périmètre de la compétence actée par la commission locale d'évaluation des charges territoriales (CLECT) font l'objet d'un remboursement à l'EPT.

Ces dépenses comprennent :

*** FNGIR 2018..... 6.100.000 €**
Le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) a été institué dans le cadre de la réforme de la fiscalité directe locale mise en œuvre en 2011 et qui a vu :

1° le transfert de la part départementale de taxe d'habitation aux communes et aux intercommunalités à fiscalité propre en fonction de la situation juridique existant au 1^{er} janvier 2011. Les communes isolées ont obtenu le transfert du taux départemental d'imposition de taxe d'habitation alors que ce taux était transféré aux EPCI à fiscalité propre pour les communes en situation d'intercommunalité.

2° le remplacement de la taxe professionnelle par la contribution économique territoriale (CET), impôt économique local qui concerne les entreprises industrielles et commerciales, les commerçants, les artisans et les professions libérales.

Ce fonds de garantie individuelle des ressources attribue une dotation annuelle aux communes «perdantes» ou effectue un prélèvement annuel sur les recettes fiscales pour les communes «gagnantes». Il est donc alimenté par les communes et les EPCI «gagnants» à la réforme et réparti entre les collectivités «perdantes» pour compenser leurs pertes de recettes fiscales puisque le versement du FNGIR est classé parmi les recettes fiscales.

La ville a fait l'objet d'un prélèvement annuel sur ses recettes fiscales de 6.100.000 € en 2018. Ce montant de 6,100 M€ est reconduit pour 2019 (chapitre 933).

*** Reversement de TEOM 20194.415.000 €**
Il s'agit d'un montant prévisionnel évalué à 4.415.000 € pour 2019 à hauteur du montant réellement versé en 2018 et qui fera l'objet d'une convention de reversement soumise pour approbation au Conseil Municipal.

*** FPIC 2018.....750.000 €**
Le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) a été créé par l'article 58 de la loi de finances pour 2012 qui pose les modalités de son fonctionnement (prélèvement et répartition). Le fonctionnement du FPIC repose sur des collectivités contributrices (versements) et des collectivités bénéficiaires (versements).

Depuis le 1^{er} janvier 2016 et la création de la Métropole du Grand Paris (MGP), ce sont désormais les établissements publics territoriaux (EPT) qui constituent l'échelon de prélèvement ou de versement avec une répartition sur les communes membres.

Dans l'attente de connaître le montant définitif du prélèvement qui sera notifié pour 2019 à l'EPT ParisEstMarne&Bois en juin prochain pour être ensuite réparti financièrement entre les 13 communes membres de notre territoire, il est proposé conformément au ROB 2019 d'inscrire à titre de précaution un montant de 750.000 € au BP 2019 à hauteur du montant prélevé en 2018 et qui a été ajusté au BS 2018.

d) Les charges financières

Elles sont prévisionnellement égales à 615.000 € au BP 2019 contre 750.000 € au BP 2018 (-135.000 €), soit une baisse de -18,0%.

Ce total comprend les intérêts financiers de la dette communale de l'exercice 2019 pour 565.000 €, une provision de 30.000 € pour les intérêts liés à la mobilisation de la ligne de trésorerie en 2019 et les intérêts courus non échus (ICNE) de l'exercice 2019 pour 20.000 €.

Au total, l'annuité prévisionnelle de la dette communale (capital et intérêts) de l'exercice 2019 est donc égale à 4,475 M€.

2) La présentation des dépenses par fonction budgétaire

a) Les mouvements réels

Le total de dépenses de fonctionnement en mouvements réels pour un total de 70.526.500 € au BP 2019 (y compris les charges de personnel affectées dans les chapitres fonctionnels) se décompose comme suit :

Administration générale (chapitre 920)..... **11.637.031 €**
Variation BP/BP +2,0%

Ce chapitre comprend, principalement, les dépenses d'administration générale, les bâtiments et ateliers, le garage municipal, les subventions aux associations (hors secteurs spécifiques tels que l'enseignement, la culture, le sport, la jeunesse, et les interventions sociales inscrits dans les fonctions correspondantes), le service des relations publiques et les fêtes et cérémonies.

Sécurité et salubrité publiques (chapitre 921) **1.809.700 €**
Variation BP/BP +7,2%

Ce chapitre regroupe les dépenses concernant principalement la police municipale, le contingent communal d'incendie versé pour la participation aux dépenses d'équipement et de fonctionnement de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris et le service municipal d'hygiène.

Faute d'information transmise à ce jour par la Préfecture de Police de Paris, le contingent communal d'incendie affecté au financement du budget de fonctionnement et d'investissement de la Brigade des Sapeurs Pompiers de Paris (BSPP) est évalué pour 2019 à hauteur du montant inscrit au BP 2018, soit 950.000 €.

Enseignement et formation (chapitre 922)..... **11.932.500 €**
Variation BP/BP -2,7%

Ce chapitre comprend l'ensemble des dépenses concernant les écoles communales (maternelles et élémentaires), la restauration scolaire, le sport scolaire et les classes de découvertes.

Les principales dépenses concernent :

- **les écoles maternelles et élémentaires** **6.198.030 €**
- **la restauration scolaire** **4.170.800 €**
- le sport scolaire 592.500 €
- les classes de découvertes (26 classes en 2019)..... 485.300 €

Culture (chapitre 923)..... **6.222.191 €**
Variation BP/BP +2,2%

Ce poste regroupe toutes les structures municipales du secteur culturel, à savoir le Conservatoire municipal Henri Dutilleux, le Théâtre Claude Debussy, le NECC, la médiathèque André Malraux, le Musée d'histoire locale, le Moulin Brûlé et l'OMC.

Les principales dépenses concernent :

- la médiathèque André Malraux et les bibliothèques annexes.....	1.642.400 €
- l'OMC.....	1.535.500 €
- le conservatoire municipal Henri Dutilleux.....	1.203.550 €
- les théâtres maisonais (Théâtre Claude Debussy et NECC).....	1.071.200 €

Sport et Jeunesse (chapitre 924)	8.589.222 €
Variation BP/BP	+3,4%

Il s'agit de tous les équipements municipaux sportifs (gymnases, stades, tennis et centre aquatique Arthur Hévette), des centres de loisirs, des centres socio-culturels, des Maisons pour Tous, des centres de vacances et de l'ensemble des animations sportives organisées dans les différents quartiers de la ville.

Les principales dépenses concernent :

- les accueils de loisirs sans hébergement	3.349.140 €
- les gymnases municipaux	1.640.400 €
- le centre aquatique Arthur Hévette	1.534.600 €
- les stades et les équipements sportifs extérieurs.....	788.700 €
- les animations sportives de quartier.....	645.000 €
- les subventions aux associations sportives.....	403.982 €

Interventions sociales et santé (chapitre 925)	1.138.326 €
Variation BP/BP	+0,2%

Ce chapitre intègre la subvention d'équilibre versée par la ville au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour 300.000 € en 2019 (330.000 € au total avec le reversement de 1/3 du produit annuel des concessions funéraires), les actions de solidarité menées par la ville, du service d'accueil médical initial (SAMI) et le transport des élèves handicapés ainsi que les subventions attribuées aux associations à caractère social et humanitaire.

Hors CCAS, les subventions de fonctionnement attribuées aux autres associations à caractère social sont égales à 192 k€ au BP 2019.

Les moyens budgétaires attribués au CCAS (charges de personnel comprises) sont évalués à hauteur de 929 k€ pour 2019.

Famille (chapitre 926).....	8.168.300 €
Variation BP/BP	-0,2%

Les actions rattachées à ce chapitre concernent toutes les structures du secteur de la petite enfance (crèches, haltes-garderies, Maison de l'Enfant), la ludothèque de la Maison de l'Enfant, le Relais Assistantes Maternelles et les services en faveur des personnes âgées,

notamment le Service Municipal d'Aide à Domicile et le portage des repas en faveur des personnes âgées isolées ou à mobilité réduite.

Les dépenses principales concernent :

- les crèches et halte-garderies municipales **6.137.900 €**

Les principales structures municipales d'accueil des jeunes enfants en termes de moyens budgétaires (charges de personnel comprises) sont les suivantes :

* la crèche familiale de la Maison de l'Enfant **2.181.000 €**

* la crèche collective Charles Perrault **1.096.900 €**

* la crèche collective la Ruche 921.600 €

* les haltes-garderies municipales 808.400 €

* le multi-accueil des Petites Abeilles (crèche et halte-garderie)..... 598.100 €

- les services en faveur des personnes âgées **2.030.400 €**

* le service municipal d'aide à domicile (SMAD)..... **1.709.700 €**

* les services en faveur des personnes âgées..... 213.700 €

* le portage des repas à domicile 107.000 €

Logement (chapitre 927).....419.500 €

Variation BP/BP +0,0%

Il comprend les dépenses relatives à l'entretien courant du parc de logements privés de la ville (logements attenants aux groupes scolaires) pour 186 k€ et celles correspondant au personnel affecté au bureau municipal du logement pour 233 k€.

Aménagement et environnement (chapitre 928)..... 13.087.600 €

Variation BP/BP -0,9%

Ce chapitre englobe toutes les dépenses communales relatives au service de la collecte et du traitement des ordures ménagères, de l'éclairage public, de l'urbanisme, de la voirie communale, des espaces verts et des opérations d'aménagement urbain.

Les principales dépenses concernent :

- la collecte et le traitement des ordures ménagères **5.100.000 €**

- l'entretien de la voirie communale **3.748.200 €**

- l'entretien des espaces verts urbains **2.980.600 €**

- l'éclairage public 750.000 €

Action économique (chapitre 929)371.300 €

Il s'agit essentiellement des subventions versées à la Mission Locale au titre du FLAJ (Fonds Local d'Aide aux Jeunes), au Bureau Information Jeunesse (OMC) et à l'association Accueil-Emploi pour 310 k€ en 2019.

Il convient de rappeler que les subventions communales aux Missions Locales Intercommunales sont désormais transférées depuis le 1^{er} janvier 2019 à l'EPT

ParisEstMarne&Bois pour les 13 villes du territoire dans le cadre de la compétence «développement économique». Ce transfert explique la forte baisse apparente des crédits de ce chapitre entre le BP 2018 et le BP 2019. La subvention communale versée à la Mission Locale était égale à 270 k€ au BP 2018. A périmètre constant (hors effet de transfert), les crédits budgétaires affectés au chapitre 929 sont en hausse de +2,2%.

Ce chapitre regroupe également les dépenses correspondant au fonctionnement courant des parkings souterrains (Alfort et Centre-ville) et des marchés alimentaires dont la gestion est confiée par DSP à la société SEMACO pour un total de 48 k€.

Opérations financières (chapitre 931)622.000 €
 Variation BP/BP -17,6%

Ces dépenses comprennent :

* **les intérêts financiers prévisionnels de l'exercice 2019**565.000 €
 * les intérêts des lignes de trésorerie de l'exercice 2019 30.000 €
 * les intérêts courus non échus (ICNE) de l'exercice 2019 20.000 €
 * les frais et commissions bancaires divers 7.000 €

Impôts et taxes non affectées (chapitre 933).....6.850.000 €
 Variation BP/BP -0,2%

Ces dépenses comprennent :

* **le FNGIR 2019**6.100.000 €
 * le FPIC 2019 750.000 €

b) Les mouvements d'ordre

Le montant de dépenses de fonctionnement en mouvements d'ordre pour un total de 5.675.800 € au BP 2019 se décompose comme suit :

Transferts entre sections (chapitre 934)1.200.000 €

Il s'agit de la dotation annuelle obligatoire de l'exercice 2019 pour les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles qui s'élève à 1,200 M€.

Virement à la section d'investissement (chapitre 939)4.475.800 €

Il s'agit du virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement pour équilibre du BP 2019.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14, le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement reste une écriture prévisionnelle et n'est pas réalisé dans l'exercice.

III-LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A-Les recettes réelles d'investissement

Elles sont prévisionnellement égales à 7,020 M€ au BP 2019 à raison de :

- Recettes propres	3.650.000 €
- Emprunt globalisé.....	3.370.000 €

1) Les recettes propres

Elles sont constituées de l'ensemble des différentes dotations et subventions perçues par la ville au titre de ses dépenses d'équipement à raison de :

- Dotations et fonds divers.....	2.700.000 €
- Subventions d'investissement	950.000 €
Soit un total de.....	3.650.000 €

Dotations et fonds divers

Les dotations attendues en 2019 sont égales à 2,700 M€.

Le produit attendu du FCTVA (chapitre 912) est arrêté à 2,300 M€ au BP 2019 sur la base des dépenses d'investissement éligibles (travaux et acquisitions) réalisées durant l'exercice 2017 (CA 2017).

Enfin, la recette prévisionnelle de taxe d'aménagement (chapitre 913) peut être évaluée à 400 k€ au BP 2019 compte-tenu des encaissements réels constatés sur l'exercice 2018 (hors opérations exceptionnelles). Comme pour 2018, cette recette sera ajustée en cours d'exercice budgétaire au BS ou en DM en fonction des encaissements constatés.

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement attendues en 2019 sont égales à 950 k€ et comprennent :

* la subvention attendue du département du Val-de-Marne pour la construction du nouveau gymnase des Juilliottes pour 880 k€ (chapitre 904) sur la base d'un taux de subvention de 40% d'un plafond de dépenses subventionnables de 2,200 M€ HT,

* le produit des amendes de police (exercice 2018 versé en 2019) pour un montant prévisionnel de 70 k€ (chapitre 912).

2) Le produit des emprunts

Le produit de l'emprunt globalisé s'élève à 3,370 M€ au BP 2019 contre 2,320 M€ au BP 2018.

Cette limitation du produit d'emprunt globalisé au BP 2019 à un niveau inférieur à celui de l'amortissement en capital inscrit en dépense (3,910 M€) confortera la ville de Maisons-Alfort dans la poursuite de sa politique de désendettement (-49% en 14 ans en euros par habitant) puisque la dette communale est inférieure au 1^{er} janvier 2019 (30 M€) de -25 M€ au niveau atteint au 1^{er} janvier 2005 (55 M€). Au 1^{er} janvier 2019, l'encours de dette communale est même inférieur à son niveau du 1^{er} janvier 1995 (38 M€).

B-Les dépenses réelles d'investissement

Elles sont égales à 12,696 M€ au BP 2019 à raison de :

- Dépenses d'équipement (travaux et acquisitions)	8.785.800 €
- Annuité en capital de la dette	3.910.000 €

1) Les dépenses d'équipement

Elles s'élèvent à 8.786 M€ au BP 2019 contre 8,248 M€ au BP 2018, soit une hausse de +6,5%. Le report en 2019 des crédits disponibles inscrits sur l'exercice 2018 pour la construction du nouveau gymnase des Juilliottes (2,480 M€) permettra ainsi un programme d'investissement prévisionnel d'environ 11,3 M€ en 2019.

La Municipalité souhaite maintenir une politique d'investissement dynamique afin de répondre aux attentes des Maisonnais et continuer à faire de Maisons-Alfort une ville accueillante, chaleureuse et solidaire pour l'ensemble de ses habitants.

L'actuel Mandat Municipal (2014-2020) a confirmé ce choix résolu en faveur de l'investissement sans endettement supplémentaire. Ainsi, depuis le début du Mandat Municipal 2014-2020, c'est un montant total de dépenses d'investissement (hors amortissement de la dette) de 66 M€ qui a déjà été réalisé en 5 ans (2014-2018) : 11 M€ sur l'exercice 2014, 9 M€ sur l'exercice 2015, 13 M€ sur l'exercice 2016, 17 M€ sur l'exercice 2017 et 16 M€ sur l'exercice 2018.

Ces efforts constants d'amélioration du cadre de vie quotidien des Maisonnais ont, notamment, été distingués et récompensés par le Conseil National des Villes et Villages Fleuris (CNVVF) qui a successivement attribué à la ville de Maisons-Alfort la 4^{ème} fleur en 2002, le Grand Prix National du Fleurissement en 2006 puis la Fleur d'Or en 2010 et en 2016.

Comme entre 2016 et 2018, un effort particulier sera fait en 2019 sur le programme d'entretien renforcé de la voirie communale pour 1,780 M€ au projet de BP 2019 (1,452 M€ au BP 2018), soit une hausse de +330 k€.

Ce programme de voirie pour 2019 comprendra, notamment dans le quartier Liberté-Vert de Maisons, les travaux de réaménagement de voirie et de l'éclairage public devant le Grand Ensemble Liberté pour 700 k€ et la réfection de chaussée et des trottoirs de l'avenue de la Liberté du parc du Vert de Maisons au carrefour Galliéni pour 850 k€.

Les crédits inscrits au BP 2019 seront complétés par la provision annuelle pour réfection diverses de voirie (100 k€).

Hors voirie, les principales opérations d'investissement proposées au projet de BP 2019 sont les suivantes :

- le programme annuel d'éclairage public pour un montant de 400 k€ comprenant 150 k€ pour la rénovation du réseau, 150 k€ pour le renouvellement des motifs d'éclairage et 100 k€ au titre de la provision annuelle pour travaux consécutifs à accidents (mâts d'éclairage et feux tricolores),
- la réfection du parc du Vert de Maisons inauguré en 2005 pour l'embellissement des zones fleuries, la protection des massifs vivaces et la réfection des radeaux pour un montant total de 309 k€,
- la rénovation de l'école élémentaire Charles Péguy pour 450 k€ dont 300 k€ pour le ravalement des façades et 150 k€ pour le remplacement des menuiseries extérieures en RdC,
- la rénovation en complément des travaux de réaménagement de voirie et d'éclairage public des espaces verts du parvis du Grand Ensemble Liberté pour 300 k€,
- les travaux de rénovation du quai du Docteur Mass comprenant la réfection du platelage en bois, des bacs de plantation et de l'allée piétonne pour un total de 246 k€,
- le programme annuel de plantation d'arbres et d'arbustes pour 170 k€ dans les espaces verts urbains,
- la réfection de la couverture de l'école élémentaire Parmentier A pour 150 k€,
- la poursuite du programme pluriannuel de raccordement des bâtiments administratifs communaux au réseau de fibre optique pour 150 k€,
- les travaux de réfection des sanitaires extérieurs de l'école élémentaire Jules Ferry pour 140 k€,
- et la construction de 100 nouvelles cases funéraires dans le columbarium du cimetière communal (1^{ère} tranche) pour 115 k€.

Comme chaque année, le projet de budget d'investissement 2019 prévoira, également, les crédits nécessaires aux travaux d'entretien renforcé permettant de maintenir un haut niveau de qualité pour tous nos équipements communaux dans le domaine des écoles (élémentaires et maternelles) et du restaurant scolaire (1,888 M€), des équipements culturels (0,415 M€) et des équipements sportifs et socio-culturels (1,066 M€).

Enfin, l'année 2019 doit voir la poursuite de l'implantation des 4 dernières stations de VÉLIB pour un total de 7 stations opérationnelles à terme (une pour chacun des quartiers

de la ville) comprenant les nouveaux vélos à assistance électrique (VAE) en fonction du déploiement effectif qui sera opéré par le concessionnaire du Syndicat Mixte AUTOLIB/VELIB, la société SMOOVENGO.

S'agissant des dépenses d'équipement, et en complément des opérations principales déjà citées plus haut, les projets inscrits au BP 2019 seront les suivants :

Dans le domaine de l'environnement et du cadre de vie :

Les opérations prévues en 2019 concerneront :

Pour l'éclairage public et la voirie communale

- la poursuite du programme de mise aux normes PMR (malvoyants et non-voyants) des feux tricolores situés sur les voies communales,
- l'entretien renforcé des dallages dans le quartier des Juilliottes, allée des Cavaliers et dans le centre-ville,
- la création d'un avaloir et la reprise partielle des pentes bateau rue Victor Hugo,
- les travaux de régulation de la circulation (1^{ère} phase) impasse Saint-Maur et rue Danielle Casanova,
- le renforcement des barrières VIGIPIRATE devant le Collège Nicolas de Staël, avenue Gambetta et rue Fernet,
- l'acquisition du mobilier urbain (bancs, corbeilles et potelets anti-stationnement) et du matériel technique nécessaire à la régie de la voirie,
- les travaux de rénovation des bornes incendie installées sur la voirie communale.

Pour les espaces verts urbains

- le programme annuel de rénovation du platelage en bois de la promenade Paul Cézanne en Bords de Marne,
- la plantation d'arbres dans le square de la rue de Vincennes,
- le remplacement des jardinières en bois sur la promenade des Bords de Marne
- la réfection de clôture de la zone de stockage au parc La Fontaine
- les travaux d'étanchéité du bassin de la cascade du square du Docteur Gilbert,
- la pose d'une nouvelle lisse en bois devant l'école élémentaire Charles Péguy,

- le remplacement de l'armoire électrique de la fontainerie du square Salanson,
- le remplacement d'alignement d'arbres rue Condorcet,
- la poursuite du fleurissement dans la ville et des plantations de prairies fleuries et de massifs dans toute la ville,
- la mise en place d'un système économique et écologique d'arrosage automatisé pour les espaces verts du quai Fernand Saguet, à la Croix de Lorraine et à la ferme pédagogique,
- les travaux de mise en sécurité et de reprise des sols souples des aires de jeux des squares municipaux,
- l'acquisition du mobilier urbain (bancs, corbeilles et jardinières) et du matériel technique nécessaire à la régie des espaces verts.

Dans le domaine de l'enfance et de la famille :

Comme chaque année, un important programme annuel d'entretien renforcé sera mis en œuvre pour entretenir et rénover les 25 écoles communales (13 maternelles et 12 élémentaires) qui accueillent près de 4.500 élèves pour l'année scolaire 2018/2019.

Je souhaite rappeler ici les investissements importants finalisés en 2018 dans ce secteur à travers la restructuration des centres de loisirs municipaux des Planètes et de Busteau.

De plus, les 12 écoles élémentaires communales sont désormais toutes dotées de l'outil numérique avec l'installation et la mise en services de chariots mobiles, de vidéoprojecteurs interactifs et de tableaux blancs installés dans toutes les classes de cycle 3 (CM1/CM2)(plus de 40 classes équipées).

Les opérations prévues en 2019 concerneront :

Pour les écoles maternelles

- l'étude pour la réalisation d'une extension du préau côté rue et la mise en place d'une régulation secondaire sur le circuit de chauffage à la maternelle Charles Péguy,
- la pose de stores pare-soleil dans les classes à la maternelle Jules Ferry,
- la réfection d'étanchéité de toiture (bureau et vestiaires) et la réfection de l'alimentation en eau des sanitaires à la maternelle Daudet,
- les travaux d'amélioration de la ventilation des locaux en sous-sol à la maternelle des Planètes,
- la remise en peinture du couloir du RdC et de la cage d'escalier à la maternelle Parmentier,

- la réfection et la ventilation de la laverie et du sas de livraison à la maternelle Paul Bert,
- les travaux de mises aux normes incendie dans les maternelles Paul Bert, Condorcet, Saint-Exupéry et Pompidou,
- les crédits nécessaires à l'acquisition du mobilier scolaire (classes et réfectoires) et des appareils électroménagers (lave-vaisselle et armoires de maintien en température) des offices des écoles maternelles.

Pour les écoles élémentaires

- la remise en peinture et la réfection des faux plafonds dans 6 classes à l'élémentaire Jules Ferry,
- la création d'une issue de secours dans le 2^{ème} réfectoire à l'élémentaire Saint-Exupéry,
- les travaux d'amélioration de la ventilation et la remise en peinture des 2 cages d'escalier à l'élémentaire Victor Hugo,
- le changement des lisses en bois à l'élémentaire des Planètes,
- la création de placards de rangement dans le préau à l'élémentaire Condorcet,
- le remplacement des portes du préau et des portes des sanitaires à l'élémentaire Raspail,
- les travaux de mises aux normes incendie dans les élémentaires Paul Bert, Condorcet, Saint-Exupéry et Pompidou,
- les crédits nécessaires à l'acquisition du mobilier scolaire (classes et réfectoires) et des appareils électroménagers (lave-vaisselles et armoires de maintien en température) des offices pour l'ensemble des écoles élémentaires.

Pour le restaurant scolaire

- le lancement d'une étude pour la réfection et l'amélioration des locaux,
- la pose de volets roulants dans le couloir de circulation sur parking,
- l'acquisition des matériels de cuisine nécessaires à la préparation quotidienne des 4.500 repas cuisinés par le restaurant scolaire.

Pour les centres de loisirs

- la pose de tôles perforées pour affichage au centre de loisirs Busteau,
- le remplacement de 2 portes au centre de loisirs maternel des Planètes,

- l'acquisition des mobiliers et des matériels pédagogiques pour l'animation des centres de loisirs maternels et élémentaires.

Pour les crèches et haltes-garderies municipales

- la réfection de sol du hall d'entrée et de l'escalier à la crèche collective Charles Perrault,
- l'acquisition des mobiliers et des matériels nécessaires au bon fonctionnement quotidien et à l'accueil des très jeunes enfants dans les 9 crèches et haltes-garderies municipales.

Dans le domaine de la culture :

Les opérations prévues en 2019 concerneront :

Pour les équipements culturels

- le remplacement de l'éclairage d'exposition, la poursuite du renouvellement des supports de communication (panneaux lumineux), la pose d'une signalétique de façade, le renforcement de l'éclairage du porche d'entrée, le remplacement de la nacelle et du groupe froid (lieu rafraîchi dans le cadre du plan Canicule) et les travaux de mise aux normes incendie au théâtre Claude Debussy,
- le remplacement des projecteurs halogènes au NECC,
- l'acquisition des matériels techniques de son, de lumière et de plateau nécessaires à la programmation annuelle des spectacles dans les deux théâtres maisonnis (Théâtre Claude Debussy et NECC),
- l'ajout de prises électriques supplémentaires dans la salle multimédia et le changement du système de retour d'ouvrages à la médiathèque André Malraux,
- les travaux de mises aux normes incendie à l'église Saint-Rémi,
- les travaux de remise en état du mur d'eau, la réfection du sol de la réserve à mobilier, le changement de la motorisation des 4 stores de l'arche et le complément d'isolation thermique du faux-plafond au Moulin Brûlé.

Pour les équipements de quartiers

- les travaux de reprise des fissures du bâtiment au CSC des Planètes,
- la remise en peinture de la salle de réunion, des toilettes du local technique au Mille Club,
- les travaux de mises aux normes incendie au CSC Liberté et à la MPT Pompidou,

- l'acquisition des matériels et des équipements nécessaires au bon fonctionnement quotidien des 8 équipements de quartiers (Centres socio-culturels, Maisons pour Tous, Espace multimédia et Mille club).

Dans le domaine du sport :

Les opérations prévues en 2019 concerneront également :

Pour les gymnases municipaux

Outre la construction du nouveau gymnase des Juilliottes (2,480 M€ en reports de crédits 2018) dont les travaux sont prévus pour se terminer en décembre 2019, le projet de BP 2019 comportera :

- la remise en peinture du gymnase B, la modernisation du système d'alimentation des douches, la pose d'une alarme anti-intrusion avec barreaudage, le remplacement de l'éclairage du gymnase B, le remplacement des portes des issues de secours et les travaux de séparations de vestiaires au gymnase Pompidou,
- la pose d'une VMC (ventilation mécanique contrôlée) dans les vestiaires (2^{ème} et dernière tranche), la rénovation de l'armoire électrique du couloir des vestiaires, la remise en peinture de l'espace de convivialité, la réfection du chéneau de toiture côté stade et la rénovation de l'auvent d'entrée au Palais des Sports,
- les travaux de redistribution des vestiaires et la modernisation de l'alimentation et de l'évacuation des douches au gymnase Condorcet,
- la modernisation de l'alimentation des douches et la réfection de la salle de tennis de table (entrée, douches et sanitaires) au gymnase Saint-Exupéry,
- la remise en peinture du soubassement (extérieur et intérieur) et le remplacement des portes des issues de secours au gymnase Charles Péguy,
- les travaux de mises aux normes incendie dans les gymnases Pompidou et Condorcet,
- les matériels sportifs et techniques nécessaires au bon entretien et à la pratique du sport au Palais des Sports et dans les gymnases municipaux.

Pour les stades municipaux et équipements extérieurs

- la rénovation des espaces de douches, les travaux de séparation du club-house et du logement de gardien et la prolongation de la haie existante aux tennis du Parc La Fontaine,
- une provision pour les travaux de rénovation et d'accessibilité du club-house et la mise en éclairage des 2 courts du fond des tennis rue du 11 Novembre 1918,
- la pose d'un filet pare-ballons au stade Cubizolles,

- la modernisation de l'alimentation des douches et du système d'eau chaude sanitaire au stade Delaune,
- la réfection de la couverture du club-house, le remplacement de la baie vitrée et des volets roulants, les travaux de remontage des bulles de tennis et la rénovation de l'éclairage des 4 courts de tennis aux tennis Cubizolles.
- les matériels sportifs et techniques nécessaires au bon entretien des stades municipaux.

Pour le centre aquatique Arthur Hévette

- la remise en état de l'isolation du plafond de la grande salle, le remplacement du réacteur bio UV du circuit sportif, la reprise partielle du carrelage du mur et du bassin sportif et le solde des travaux de couverture au centre aquatique Arthur Hévette.

Dans le domaine des bâtiments communaux

Les opérations prévues en 2019 concerneront également :

- les travaux de mise aux normes des installations électriques (1^{ère} tranche), le remplacement de 2 porte-fenêtres et l'isolation des faux-plafonds (service des relations publiques), la rénovation du sas et des sanitaires publics en rez-de-jardin, la provision annuelle pour travaux dans les bureaux, la rénovation des sports d'éclairage de la salle du Conseil Municipal et la modernisation du système de vidéo-surveillance à l'hôtel de ville,
- les travaux de mise aux normes de sécurité incendie, les prescriptions réglementaires d'hygiène et de sécurité, la signalétique et le remplacement des extincteurs pour l'ensemble des bâtiments communaux,
- le ravalement de l'octroi et de la pile centrale du Pont de Maisons en co-financement des travaux réalisés par le Conseil Départemental,
- la reprise des fondations du columbarium et le ravalement du mur mitoyen côté Résidence le Parc au cimetière communal,

Ces crédits seront complétés par les dotations annuelles permettant de renouveler les équipements matériels, le parc automobile communal et les moyens informatiques (matériels et logiciels) affectés aux services municipaux.

Enfin, les services techniques réaliseront, comme tous les ans, un important programme de travaux en régie dans l'ensemble des équipements et bâtiments communaux. Comme les années précédentes, les travaux en régie concerneront, essentiellement, pour la voirie, l'entretien des trottoirs et des tapis de chaussée ainsi que la sécurisation des passages piétons et, pour les espaces verts, la création et la rénovation des massifs fleuris de l'ensemble des espaces verts de la ville.

Pour mémoire, il convient de rappeler que l'ensemble des travaux réalisés en régie par les services techniques (bâtiments, espaces verts et voirie) représente, en moyenne annuelle, depuis 5 ans, environ 850.000 € de travaux réalisés dans les différents équipements communaux.

2) L'amortissement en capital de la dette

Compte-tenu de la structuration de la dette communale, l'amortissement en capital de la dette varie légèrement de +20 k€ : 3,890 M€ en 2018 à 3,910 M€ en 2019 (+0,5%), soit une annuité prévisionnelle égale à 4,475 M€ (intérêts financiers prévisionnels de l'exercice 2019 compris pour 565 k€) au BP 2019.

Au 1^{er} janvier 2019, l'encours de dette communale était égal à 30,041 M€ (environ 545 €/habitant), soit une baisse de -11,4% par rapport au 01/01/2018 (-3,9 M€).

IV-L'ÉQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF 2019

1) Le niveau d'autofinancement

Au BP 2019, les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à 76,202 M€ et les dépenses réelles à 70,527 M€.

L'épargne brute (ou autofinancement brut) correspondant à l'excédent de recettes sur les dépenses (recettes réelles minorées des dépenses réelles) de la section de fonctionnement s'élève ainsi à 5,676 M€ au BP 2019 contre 5,176 M€ au BP 2018, soit une hausse de +9,7% (+500 k€).

Pour une appréciation relative de l'épargne brute, le taux d'épargne brute doit s'analyser en divisant l'épargne brute obtenue par le total des recettes réelles de fonctionnement. Cet indicateur exprimé en pourcentage indique la part des ressources courantes qui n'est pas mobilisé par la couverture des charges courantes et qui est donc affecté au remboursement de l'encours de la dette.

Pour 2019, le taux d'épargne brute est égal à 7,4% des recettes de fonctionnement au BP 2019 (6,8% au BP 2018). Cependant, c'est surtout le taux d'épargne brute réel en fin d'exercice au CA qui est le plus significatif puisque l'excédent de l'exercice N-1 est repris en recette nouvelle seulement au BS de l'exercice ce qui sera encore le cas pour l'exercice 2019. Le taux d'épargne brute était égal à 14,7% au CA 2017.

2) Les conditions de l'équilibre budgétaire réel

Avec un niveau de 5,676 M€, l'autofinancement brut représente 64% des dépenses d'équipement inscrites au BP 2019 (dépenses d'investissement hors amortissement en capital de la dette), soit un niveau sensiblement égal à celui du BP 2017 comme du BP 2018.

Ce montant de 5,676 M€ permet donc de couvrir la dotation annuelle aux amortissements et provisions de l'exercice 2019 pour un montant de 1,200 M€ et d'inscrire le complément en virement prévisionnel de la section de fonctionnement vers la section d'investissement pour 4,476 M€.

L'équilibre réel du budget communal doit également s'apprécier au regard du niveau des ressources propres qui doit être suffisant pour couvrir le remboursement de l'annuité d'emprunt en capital à payer au cours de l'exercice (3,910 M€).

Ces ressources propres constituées de l'autofinancement brut (5,676 M€) auquel s'additionnent les ressources définitives de la section d'investissement pour 2,700 M€ (recettes d'investissement hors subventions et emprunts) s'élèvent à 8,376 M€, soit un niveau largement supérieur, et donc suffisant, pour couvrir le remboursement en capital de la dette à hauteur de 3,910 M€.

3) Le besoin de financement de la section d'investissement

Les recettes inscrites en section d'investissement s'élèvent à 3,650 M€ à raison de 2,700 M€ pour les dotations et fonds d'investissement et de 950 k€ pour les subventions d'investissement.

Compte-tenu du volume de dépenses d'investissement égal à 12,696 M€ et d'un autofinancement arrêté à 5,676 M€, le besoin de financement complémentaire de la section d'investissement financé par le recours à l'emprunt globalisé est égal à 3,370 M€ au BP 2019, soit un montant supérieur à celui inscrit au BP 2018 (2,320 M€).

4) La capacité de désendettement

Ce ratio prudentiel qui doit être calculé au niveau du CA (et non du BP prévisionnel de l'exercice) est égal à 3,0 années pour Maisons-Alfort au 31 décembre 2017 (compte administratif de l'exercice 2017 approuvé par délibération du Conseil Municipal du 20 juin 2018).

La capacité de désendettement, exprimée en nombre d'années, est le montant annuel de la dette rapporté à la capacité d'autofinancement brut de l'année (l'autofinancement brut étant l'excédent des recettes de fonctionnement par rapport aux dépenses de fonctionnement de la collectivité).

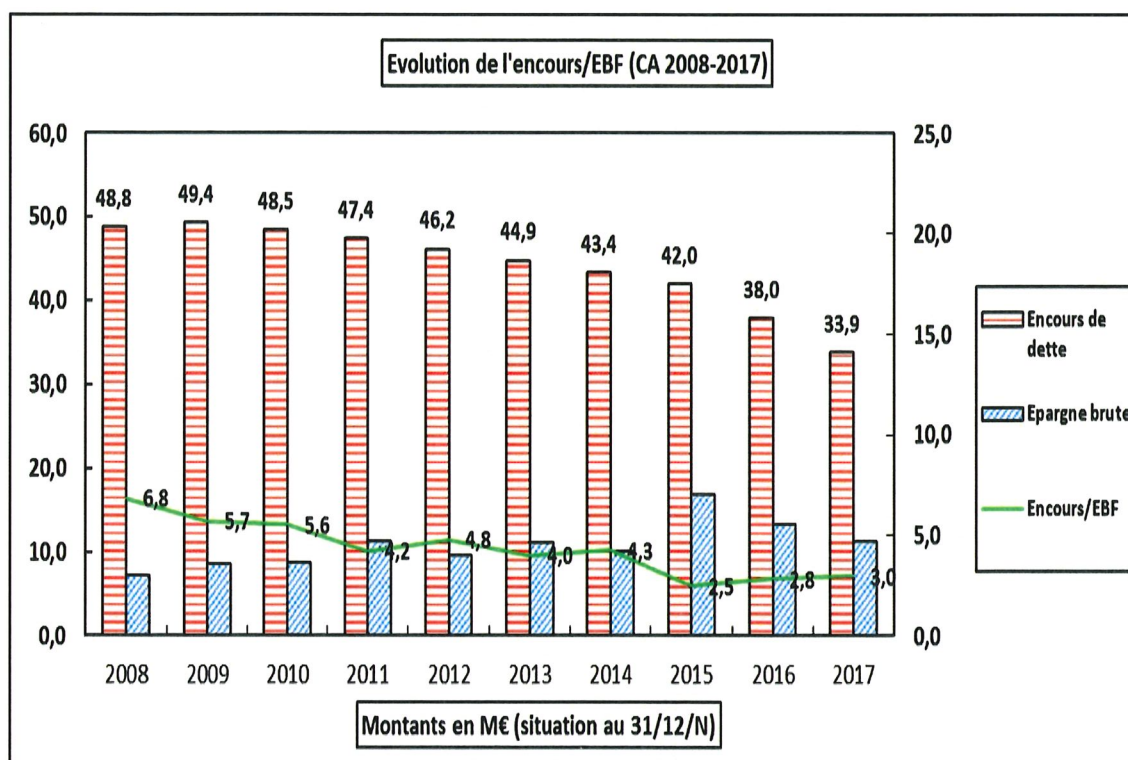
La capacité de désendettement indique ainsi le nombre d'années dont aurait besoin théoriquement la collectivité pour rembourser sa dette si elle y affectait toute sa capacité d'autofinancement brut annuel. La capacité de désendettement est obtenue en divisant l'encours de dette communal par l'épargne brute (ou autofinancement brut) exprimée en nombre d'années.

Une capacité de désendettement inférieure à 5 années est un signe d'endettement faible. Une capacité de désendettement supérieure à 5 années et inférieure à 10 années est un signe d'endettement moyen. Une capacité de désendettement supérieure à 10 années et

inférieure à 15 années est un signe d'endettement fort avec un seuil d'alerte au-delà de 12 années. Au dessus de 15 années, ce ratio indique une situation financière très difficile.

La Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022 (article 29-I de la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018) fixe désormais un plafond national de 12 années pour les communes et les EPCI.

La mise en perspective de ce ratio prudentiel depuis 2008 indique clairement que la capacité de désendettement de la ville s'est améliorée en passant de 6,8 années au 31/12/2008 à 3,0 années au 31/12/2017 comme le montre le graphique suivant :



**V-SYNTÈSE DES PROPOSITIONS
BUDGÉTAIRES 2019**

PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2019
1-PRÉSENTATION PAR NATURE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT	BP 2018	BP 2019	Écart	Variation
1) RECETTES RÉELLES	75 781 348 €	76 202 300 €	+420 952 €	+0,6%
Impôts et taxes (R73)	57 104 448 €	58 163 000 €	+1 058 552 €	+1,9%
Dotations et participations (R74)	11 981 900 €	11 801 300 €	-180 600 €	-1,5%
Produits des services et du domaine (R70)	5 482 500 €	5 558 500 €	+76 000 €	+1,4%
Autres produits de gestion courante (R75)	517 500 €	519 500 €	+2 000 €	+0,4%
Atténuation de charges (R013)	170 000 €	150 000 €	-20 000 €	-11,8%
Produits exceptionnels (R77)	525 000 €	10 000 €	-515 000 €	-98,1%
<i>Recettes d'ordre (ROF)</i>	<i>0 €</i>	<i>0 €</i>	<i>+0 €</i>	<i>***</i>
2) RECETTES TOTALES	75 781 348 €	76 202 300 €	+420 952 €	+0,6%
3) DÉPENSES RÉELLES	70 605 527 €	70 526 500 €	-79 027 €	-0,1%
Dépenses de gestion courante	58 480 617 €	58 549 500 €	+68 883 €	+0,1%
Charges de personnel (D012)	37 813 300 €	37 892 710 €	+79 410 €	+0,2%
Charges à caractère général (D011)	14 477 800 €	14 682 050 €	+204 250 €	+1,4%
Charges de gestion courante (D65)	6 189 517 €	5 974 740 €	-214 777 €	-3,5%
Atténuation de produits (D014)	11 275 010 €	11 265 000 €	-10 010 €	-0,1%
Charges financières (D66)	750 000 €	615 000 €	-135 000 €	-18,0%
Charges exceptionnelles (D67)	99 900 €	97 000 €	-2 900 €	-2,9%
<i>Dépenses d'ordre (DOF)</i>	<i>5 175 821 €</i>	<i>5 675 800 €</i>	<i>+499 979 €</i>	<i>***</i>
<i>Dotation aux amortissements et provisions (D68)</i>	<i>1 000 000 €</i>	<i>1 200 000 €</i>	<i>***</i>	<i>***</i>
<i>Virement à la section d'investissement (023)</i>	<i>4 175 821 €</i>	<i>4 475 800 €</i>	<i>***</i>	<i>***</i>
4) DÉPENSES TOTALES	75 781 348 €	76 202 300 €	+420 952 €	+0,6%
TOTAL DE LA SECTION	75 781 348 €	76 202 300 €	***	***

PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2019
2-PRÉSENTATION PAR NATURE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT	BP 2018	BP 2019	Écart	Variation
1) RECETTES RÉELLES	8 395 929 €	7 020 000 €	-1 375 929 €	-16,4%
Recettes propres	3 407 579 €	3 650 000 €	+242 421 €	+7,1%
Dotations et fonds divers (R10)	2 629 402 €	2 700 000 €	+70 598 €	+2,7%
Subventions d'investissement (R13)	778 177 €	950 000 €	+171 823 €	***
Cessions d'immobilisations (R95)	0 €	0 €	+0 €	***
Emprunts et dettes assimilées (R16)	2 320 000 €	3 370 000 €	+1 050 000 €	+45,3%
Portage Acquisitions foncière (R16)	1 235 000 €	0 €	***	***
Refinancement de dette (R166)	1 433 350 €	0 €	***	***
<i>Recettes d'ordre (ROI=DOF)</i>	<i>5 175 821 €</i>	<i>5 675 800 €</i>	<i>+499 979 €</i>	<i>***</i>
<i>Amortissement des immobilisations (R28)</i>	<i>1 000 000 €</i>	<i>1 200 000 €</i>	<i>***</i>	<i>***</i>
<i>Virement de la section de fonctionnement (021)</i>	<i>4 175 821 €</i>	<i>4 475 800 €</i>	<i>***</i>	<i>***</i>
2) RECETTES TOTALES	13 571 750 €	12 695 800 €	-875 950 €	-6,5%
3) DÉPENSES RÉELLES	13 571 750 €	12 695 800 €	-875 950 €	-6,5%
Dépenses d'équipement	8 248 400 €	8 785 800 €	+537 400 €	+6,5%
Immobilisations incorporelles (D20)	74 500 €	80 100 €	+5 600 €	+7,5%
Immobilisations corporelles (D21)	7 190 600 €	7 426 400 €	+235 800 €	+3,3%
Immobilisations en cours (D23)	983 300 €	1 279 300 €	+296 000 €	+30,1%
Subventions d'équipement versées (D204)	0 €	0 €	+0 €	***
Autres dépenses d'investissement (D10+D27)	0 €	0 €	+0 €	***
Capital de la dette (D16)	3 890 000 €	3 910 000 €	+20 000 €	+0,5%
Refinancement de dette (D166)	1 433 350 €	0 €	***	***
<i>Dépenses d'ordre (DOI=ROF)</i>	<i>0 €</i>	<i>0 €</i>	<i>***</i>	<i>***</i>
4) DÉPENSES TOTALES	13 571 750 €	12 695 800 €	-875 950 €	-6,5%
TOTAL DE LA SECTION	13 571 750 €	12 695 800 €	***	***

PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2019
3-PRÉSENTATION PAR FONCTION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DÉPENSES	RECETTES
MOUVEMENTS RÉELS	70 526 500 €	76 202 300 €
920-Services généraux	11 637 031 €	514 000 €
921-Sécurité et salubrité publique	1 809 700 €	180 000 €
922-Enseignement - Formation	11 611 330 €	1 927 500 €
923-Culture	6 222 191 €	344 500 €
924-Sports et Jeunesse	8 589 222 €	2 066 000 €
925-Interventions sociales et santé	1 138 326 €	60 000 €
926-Famille	8 168 300 €	4 434 800 €
927-Logement	419 500 €	170 000 €
928-Aménagement et services urbains-Environnement	13 087 600 €	5 897 500 €
929-Action économique	371 300 €	53 000 €
931-Opérations financières	622 000 €	0 €
932-Dotations et participations non affectées	0 €	7 710 000 €
933-Impôts et taxes non affectées	6 850 000 €	52 845 000 €
MOUVEMENTS D'ORDRE	5 675 800 €	0 €
<i>934-Transferts entre sections</i>	<i>1 200 000 €</i>	<i>0 €</i>
<i>939-Virement à la section d'investissement</i>	<i>4 475 800 €</i>	<i>0 €</i>
TOTAL DE LA SECTION	76 202 300 €	76 202 300 €

PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2019
4-PRÉSENTATION PAR FONCTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT	DÉPENSES	RECETTES
MOUVEMENTS RÉELS	12 695 800 €	7 020 000 €
900-Services généraux	1 333 600 €	0 €
901-Sécurité et salubrité publique	10 000 €	0 €
902-Enseignement - Formation	1 888 400 €	0 €
903-Culture	415 400 €	0 €
904-Sports et Jeunesse	1 065 600 €	880 000 €
905-Interventions sociales et santé	0 €	0 €
906-Famille	104 900 €	0 €
907-Logement	40 000 €	0 €
908-Aménagement et services urbains-Environnement	3 894 900 €	0 €
909-Action économique	33 000 €	0 €
911-Dettes et autres opérations financières	3 910 000 €	3 370 000 €
912-Dotations et participations non affectées	0 €	2 370 000 €
913-Taxes non affectées	0 €	400 000 €
95-Produits des cessions d'immobilisations	0 €	0 €
MOUVEMENTS D'ORDRE	0 €	5 675 800 €
<i>914-Transferts entre sections</i>	<i>0 €</i>	<i>1 200 000 €</i>
<i>919-Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>0 €</i>	<i>4 475 800 €</i>
TOTAL DE LA SECTION	12 695 800 €	12 695 800 €

PROJET DE BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2019
5-DÉTAIL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT PROPOSÉES

Objet	Projet de BP 2019
Chapitre 900-Services généraux des administrations publiques locales	1 333 600 €
020.1-Hôtel de ville	119 500 €
2184-Mobiliers	15 000 €
Mobiliers pour les services administratifs	15 000 €
2188-Autres immobilisations corporelles	1 500 €
Acquisition de 3 chariots de ménage	1 500 €
2315-Installations techniques	103 000 €
Hôtel de Ville :	103 000 €
Travaux de mise aux normes installations électriques (1ère tranche)	50 000 €
Remplacement 2 porte-fenêtres et isolation de plafonds RP	12 000 €
Provision pour travaux dans les bureaux	10 000 €
Rénovation des spots d'éclairage de la salle du conseil	10 000 €
Installation 1 vidéoprojecteur permanent salle du conseil	8 000 €
Réfection étanchéité des verrières	5 000 €
Isolation thermique du plafond logement gardien	3 000 €
Remplacement des signalétiques des couloirs	3 000 €
Rénovation sol devant accès studio du gardien	2 000 €
020.2-Bâtiments et ateliers	254 500 €
2135-Installations générales	194 000 €
Bâtiments communaux :	131 000 €
Mise aux normes annuelle SSI	80 000 €
Mise en œuvre prescriptions réglementaires (hygiène et sécurité)	30 000 €
Audit ascenseurs & AMO - renouvellement contrat	15 000 €
Provision pour mise en conformité des ascenseurs	6 000 €
Centre Horticole :	41 000 €
Réparation des manivelles ouvertures fenêtres serre	30 000 €
Réfection étanchéité toiture bureaux	8 000 €
Réfection étanchéité chalet	3 000 €
Serre Vert de Maisons :	6 000 €
Sécurisation 11 châssis abattants contre intrusion	6 000 €
CTM :	6 000 €
Remplacement doubles vitrages non étanches	6 000 €
Relations Publiques :	10 000 €
Signalétique des bâtiments communaux	10 000 €
21568-Matériel et outillage d'incendie	17 000 €
Remplacement des extincteurs (tous bâtiments)	17 000 €
2158-Matériel et outillage technique	6 000 €
Outillage toutes corporations (ateliers et régies)	6 000 €
2188-Autres immobilisations corporelles	37 500 €
Renouvellement matériel fêtes et cérémonies + sono	15 000 €
Renouvellement matériel hygiène tous bâtiments	10 000 €
Renouvellement matériel offices et ménages tous bâtiments	10 000 €
Remplacement échafaudage mobile peintres	2 500 €

Objet	Projet de BP 2019
020.3-Garage municipal	329 000 €
2135-Installations générales	6 000 €
Entretien renforcé des portes sectionnelles	6 000 €
2182-Matériel de transport	287 000 €
Service de la Voirie :	182 000 €
Poids lourd "benne + grue" remplacement n°21	150 000 €
Fourgon remplacement master n°57	32 000 €
Service des Espaces Verts :	21 000 €
Utilitaire benne petit format remplacement n°114	21 000 €
Théâtre Claude Debussy :	19 000 €
Fourgon remplacement C25 n°43	19 000 €
Service des Bâtiments :	16 000 €
Fourgonnette type Kangoo remplacement n°119	16 000 €
Garage Municipal :	14 000 €
1 ludospace 5 places remplacement express n° 94	14 000 €
Police Municipale :	35 000 €
VL type Kangoo équipé (rampe lumineuse et radio)	35 000 €
2188-Autres immobilisations corporelles	36 000 €
Pièces mécaniques de rechange	30 000 €
Remplacement du pont élévateur par pont 2 colonnes	6 000 €
020.5-Autres bâtiments	63 600 €
2135-Installations générales	63 600 €
Pont de Maisons :	50 000 €
Ravalement de l'octroi et pile centrale du pont (50% HT)(Subvention CG 94)	50 000 €
Mille Club :	12 000 €
Remise en peinture de la salle + toilettes + local technique	12 000 €
Local Croix-Rouge :	1 600 €
Retrait de la CTA	1 600 €
020.6-Informatique communale	385 000 €
2051-Concessions et droits similaires	75 000 €
Logiciels services municipaux	50 000 €
Logiciel de télégestion CCAS	15 000 €
Mise en place intranet/extranet	10 000 €
2183-Matériel de bureau et informatique	160 000 €
Matériels informatiques services municipaux	100 000 €
Onduleurs	25 000 €
Parc mobiles	15 000 €
Parc réseau	20 000 €
21533-Réseaux câblés	150 000 €
Travaux de câblage bâtiments administratifs	150 000 €
026-Cimetière communal	182 000 €
2135-Installations générales	182 000 €
Construction de 100 cases au columbarium (1ère tranche)	115 000 €
Reprise des fondations du columbarium (55 k€)	25 000 €
Ravalement du mur mitoyen côté résidence le Parc	40 000 €
Remise en peinture des grilles d'accès au caveau 39-45	2 000 €

Objet	Projet de BP 2019
Chapitre 901-Sécurité et salubrité publique	10 000 €
112-Gardes urbains	10 000 €
2135-Installations générales	10 000 €
Modernisation du système de vidéo surveillance HdV (10 ans)	10 000 €
Chapitre 902-Enseignement et formation	1 888 400 €
211-Écoles maternelles	421 400 €
2135-Installations générales	345 300 €
Maternelle Daudet :	52 000 €
Réfection étanchéité toiture au-dessus bureau et vestiaires	30 000 €
Réfection alimentation en galva eau des sanitaires	14 000 €
Motorisation des stores extérieurs	8 000 €
Maternelle Jules Ferry :	42 000 €
Mise en place de stores pare-soleil dans les classes	40 000 €
Remise en peinture toilettes adultes	2 000 €
Maternelle des Planètes :	37 500 €
Amélioration de la ventilation des locaux en sous-sol	30 000 €
Remplacement de la porte extérieure de la laverie	5 000 €
Remplacement hotte office laverie	2 500 €
Maternelle Charles Péguy :	33 700 €
Extension du préau côté rue (étude)	20 000 €
Mise en place régulation secondaire sur circuit chauffage	10 000 €
Réfection portes sas de livraison	3 000 €
Bâche bac à sable	700 €
Maternelle Raspail :	24 500 €
Reprise toile de verre + peinture couloir et plafond (3 classes)	10 000 €
Remplacement gouttière zinc cote cour maternelle	8 000 €
Tables pique-nique (remplacement)	5 000 €
Réfection du sol du local réserve de l'office	1 500 €
Maternelle Paul Bert :	23 500 €
Réfection et ventilation de la laverie et sas de livraison	12 000 €
Mise aux normes incendie (CCS 2019)	10 000 €
Remplacement de l'abri bois	1 500 €
Maternelle Parmentier :	22 000 €
Remise en peinture du couloir RDC et cage d'escalier	18 000 €
Complément structure jeux	4 000 €
Maternelle Pompidou :	21 600 €
Mise aux normes incendie (CCS 2019)	10 000 €
Remplacement de la porte séparation classe PS-dortoir	4 000 €
Bâche bac à sable	600 €
Retrait du four à émaux	7 000 €
Maternelle Condorcet :	20 500 €
Mise aux normes incendie (CCS 2019)	10 000 €
Retrait du four à émaux	7 000 €
Renforcement des paumelles de la porte d'entrée principale	3 500 €
Maternelle George Sand :	13 500 €
Réfection de l'étanchéité en pied de façades rue PVC	5 000 €
Rénovation du vestiaire des ATSEM	5 000 €

Objet	Projet de BP 2019
Mise en place de volets roulants sur fenêtres du dortoir	3 500 €
Maternelle Saint-Exupéry :	12 000 €
Mise aux normes incendie (CCS 2019)	10 000 €
Agencement placard dans salle vidéo	2 000 €
Maternelle Herriot :	12 000 €
Remplacement des panneaux acoustiques du préau	9 000 €
Pose de protection sur portes et murs du sas alimentaire	3 000 €
Maternelle Berlioz :	4 500 €
Remise en peinture de la salle d'activité	4 500 €
Ecoles maternelles :	26 000 €
Provision travaux cours maternelles	10 000 €
Remplacement de vitrages dans écoles maternelles	10 000 €
Remplacement et installation horloges	3 000 €
Panneaux information chantiers	2 000 €
Fourniture poubelles tri maternelle	1 000 €
21532-Réseaux d'assainissement	20 000 €
Provision travaux d'assainissement (Maternelles)	20 000 €
2184-Mobiliers	15 000 €
Mobilier scolaire pour les écoles maternelles (classes et réfectoires)	15 000 €
2188-Autres immobilisations corporelles	41 100 €
Acquisition de 3 armoires de maintien en température	11 400 €
Acquisition de ventilateurs pour lieux de vie (NOUVEAU)	10 000 €
Appareils électroménagers à remplacer	4 500 €
Remplacement lave-vaisselle (maternelle Planètes)	3 500 €
Remplacement lave-vaisselle (maternelle Herriot)	3 500 €
Remplacement lave-vaisselle (maternelle Parmentier)	3 500 €
Acquisition d'une armoire de maintien en température (maternelle Péguy)	2 000 €
Acquisition d'un sèche-linge (maternelle Herriot)	1 500 €
Remplacement lave-linge (maternelle Jules Ferry)	1 200 €
212-Écoles élémentaires	1 355 500 €
2135-Installations générales	1 171 000 €
Elémentaire Charles Péguy :	457 000 €
Ravalement des façades	300 000 €
Remplacement des menuiseries extérieures RDC cote rue	150 000 €
Mise en place d'une VMC office A	7 000 €
Elémentaire Jules Ferry :	243 000 €
Transformation des sanitaires extérieurs en local de stockage	140 000 €
Remise en peinture et faux-plafond de 6 classes	55 000 €
Remise en peinture façade cour extérieur RDC cote préau	24 000 €
Mise en place d'un support et de 3 vitrines	8 000 €
Restauration des sèches mains électriques	6 000 €
Isolation coupe-feu réserve 1er étage donnant sur escalier	5 000 €
Remise en peinture de loge gardienne + faux-plafond	5 000 €
Elémentaire Parmentier A :	154 000 €
Réfection couverture haute	150 000 €
Réfection local de plonge	4 000 €
Elémentaire Raspail :	82 000 €
Remplacement des portes du préau	50 000 €

Objet	Projet de BP 2019
Remplacement des portes des sanitaires identique préau	24 000 €
Rénovation de la classe 7	8 000 €
Elémentaire Victor Hugo :	54 000 €
Amélioration ventilation avec CTA (harmonie)	30 000 €
Remise en peinture de 2 cages d'escalier	24 000 €
Elémentaire Condorcet :	50 000 €
Création de placards de rangements dans le préau	30 000 €
Mise aux normes incendie (CCS 2019)	10 000 €
Restauration des sèche mains électriques	6 000 €
Remplacement des portes des sanitaires 2e étage	4 000 €
Elémentaire Saint-Exupéry :	27 000 €
Création d'une issue de secours au 2eme réfectoire	14 000 €
Mise aux normes incendie (CCS 2019)	10 000 €
Modification des fermes-portes des 2 préaux	3 000 €
Elémentaire des Planètes :	20 000 €
Lisses bois	13 000 €
Remplacement gouttière du pignon haut impasse Saint-Maur	3 000 €
Rénovation vestiaire et sanitaire du personnel	3 000 €
Mise en place d'un lave main à commande non manuelle sanitaires	1 000 €
Elémentaire Pasteur :	18 000 €
Remplacement de la porte d'entrée rue Bourgelat	12 000 €
Modification du système de fermeture automatique des portes	6 000 €
Elémentaire Paul Bert :	10 000 €
Mise aux normes incendie (CCS 2019)	10 000 €
Elémentaire Pompidou :	10 000 €
Mise aux normes incendie (CCS 2019)	10 000 €
Elémentaire Parmentier B :	9 000 €
Réfection local de plonge + remplacement hotte	9 000 €
Ecoles élémentaires :	37 000 €
Provision pour travaux d'assainissement	10 000 €
Provision travaux cours élémentaires	10 000 €
Remplacement de vitrages dans écoles élémentaires	10 000 €
Remplacement et installation horloges	3 000 €
Fourniture poubelles tri élémentaires	2 000 €
Panneaux information chantiers	2 000 €
21532-Réseaux d'assainissement	20 000 €
Provision travaux d'assainissement (Elémentaires)	20 000 €
2184-Mobiliers	25 000 €
Mobilier scolaire pour les écoles élémentaires (classes et réfectoires)	25 000 €
2188-Autres immobilisations corporelles	49 500 €
Acquisition de 4 auto laveuses	16 000 €
Acquisition de ventilateurs pour lieux de vie (NOUVEAU)	10 000 €
Matériels électroménagers complémentaires office B (élémentaire Péguy)	10 000 €
Appareils électroménagers à remplacer	4 500 €
Remplacement d'un lave-vaisselle office RDC (élémentaire Raspail)	3 500 €
Remplacement d'un lave-vaisselle (élémentaire Victor Hugo)	3 500 €
Acquisition de 2 armoires de maintien en température (élémentaire Péguy)	2 000 €
2315-Installations techniques	90 000 €
Écoles élémentaires :	90 000 €

Objet	Projet de BP 2019
Travaux de maintenance des chaufferies au gaz (P3)(DALKIA)	50 000 €
Travaux de rénovation des chaufferies au gaz (P5)(DALKIA)	40 000 €
24-Formation continue	1 000 €
2184-Mobiliers	1 000 €
Mobiliers divers (élémentaire Charles Péguy)	1 000 €
251-Restauration scolaire	103 500 €
2135-Installations générales	74 500 €
Etude pour la réfection et amélioration locaux	30 000 €
Pose de volets roulants extérieurs couloir circulation sur parking	10 000 €
Etude du bouclage distribution eau chaude sanitaire	8 000 €
Pose de volets rouleaux extérieurs au restaurant municipal	8 000 €
Pose moustiquaires aux fenêtres de la plonge	5 000 €
Remplacement rideau métallique quai de départ	5 000 €
Création attentes électrique et hydraulique en vue d'un self	3 000 €
Installation prise électrique + robinet extérieur cour anglaise	2 500 €
Pose de signalétique	2 000 €
Remplacement des butées du quai de déchargement	1 000 €
2188-Autres immobilisations corporelles	29 000 €
Four	29 000 €
253-Sport scolaire	7 000 €
2184- Mobiliers	2 000 €
Mobiliers divers	2 000 €
2188-Autres immobilisations corporelles	5 000 €
Matériel sportif	5 000 €
Chapitre 903-Culture	415 400 €
311-0-Conservatoire municipal Henri Dutilleux	8 200 €
2135-Installations générales	3 000 €
Réfection localisée des relevés d'étanchéité	3 000 €
2184-Mobiliers	400 €
Mobiliers divers	400 €
2188-Autres immobilisations corporelles	4 800 €
Instruments de musique	4 800 €
313.1-Théâtre Claude Debussy	202 000 €
2135-Installations générales	130 000 €
Remplacement de l'éclairage d'expo+4 spots leds	50 000 €
Poursuite renouvellement panneaux lumineux théâtre	25 000 €
Pose d'une signalétique de façade	12 000 €
Renforcement éclairage porche d'entrée	12 000 €
Mise aux normes incendie (CCS 2019)	10 000 €
Remplacement de la nacelle	10 000 €
Remplacement du climatiseur de la régie	6 000 €
Installation de contre marche pour l'escalier mezzanine local	3 000 €
Passage camera réseau EP local technique	1 000 €
Renforcement de la signalétique des toilettes du foyer	1 000 €

Objet	Projet de BP 2019
2184-Mobiliers	2 000 €
Mobiliers divers	2 000 €
2188-Autres immobilisations corporelles	70 000 €
Remplacement groupe froid (fonctionnement forte chaleur)	40 000 €
Matériels scéniques (son/lumière/plateau)	30 000 €
313.2-Nouvel Espace Culturel de Charentonneau (NECC)	72 300 €
2135-Installations générales	34 500 €
NECC :	28 500 €
Remplacement projecteur halogène (leds)	19 000 €
Remplacement des éclairages étanches de la salle (leds)	8 000 €
Pose vitrine information extérieure	1 500 €
Centre Culturel Charentonneau :	6 000 €
Traitement acoustique ventilation salles d'activité	6 000 €
2184-Mobiliers	1 800 €
Centre Culturel Charentonneau :	1 000 €
Mobiliers divers	1 000 €
NECC :	800 €
Mobiliers divers	800 €
2188-Autres immobilisations corporelles	36 000 €
NECC :	36 000 €
Matériels scéniques (son/lumière/plateau)	30 000 €
Remplacement climatiseur de régie	6 000 €
321.0-Médiathèque André Malraux et bibliothèques annexes	36 400 €
2135-Installations générales	24 000 €
Médiathèque André Malraux :	24 000 €
Ajout de prises électriques salle multimédia	12 000 €
Remise en peinture toilettes espace adulte niveau 1	8 000 €
Mise en place stores extérieurs salle animation jeunesse	4 000 €
2188-Autres immobilisations corporelles	12 400 €
Médiathèque André Malraux :	12 400 €
Système de retours d'ouvrages	12 000 €
Ecran de projection portable	400 €
324-Eglise Saint-Rémi	14 000 €
2135-Installations générales	14 000 €
Mise aux normes incendie (CCS 2019)	10 000 €
Rénovation et renforcement structure porteuse des cloches	4 000 €
33.0-Moulin Brûlé	82 500 €
2135-Installations générales	62 000 €
Remise en état mur d'eau y compris peinture poteau arrière	26 000 €
Réfection du sol réserve à mobilier + remplacement porte	14 000 €
Remplacement motorisation de 4 stores de l'arche	12 000 €
Complément isolant thermique faux plafond	10 000 €
2158-Matériel et outillage technique	5 000 €
Remplacement des rampes inox accès traiteur grande salle	5 000 €
2184-Mobiliers	9 000 €

Objet	Projet de BP 2019
Acquisition de 30 tables hautes rondes mange debout	9 000 €
2188-Autres immobilisations corporelles	6 500 €
Remplacement frigo office 3	4 000 €
Remplacement de 2 mono brosse	2 500 €
Chapitre 904-Sport et jeunesse	1 065 600 €
41%-Sport	924 100 €
411-Gymnases	464 500 €
2135-Installations générales	439 500 €
Gymnase Pompidou :	190 000 €
Remise en peinture gymnase B	50 000 €
Modernisation alimentation douches	40 000 €
Mise en place d'une alarme multi intrusion multi zone et barreaudage	30 000 €
Remplacement éclairage gymnase B futur dojo Pompidou	30 000 €
Remplacement des portes issues de secours gymnase B	20 000 €
Mise aux normes incendie (CCS 2019)	10 000 €
Séparation d'un vestiaire gymnase C	10 000 €
Palais des Sports :	81 000 €
Mise en place d'une VMC permanente vestiaires (2ème et dernière tranche)	25 000 €
Rénovation de l'armoire électrique couloir des vestiaires	20 000 €
Remise en peinture de l'espace convivialité	12 000 €
Réfection du chéneau côté stade + trop plein terrasse	10 000 €
Rénovation auvent d'entrée	10 000 €
Pose d'une main courante entrée principale	4 000 €
Gymnase Condorcet :	75 000 €
Travaux de redistribution des vestiaires	40 000 €
Modernisation alimentation et évacuation des douches	25 000 €
Mise aux normes incendie (CCS 2019)	10 000 €
Gymnase Charles Péguy :	53 000 €
Remise peinture soubassement extérieur	16 000 €
Remplacement des portes issues de secours	16 000 €
Remise en peinture du soubassement intérieur	10 000 €
Modernisation de l'alimentation eau froide	5 000 €
Mise en place gouttière long mur local matériel	4 000 €
Pose grille aération local matériel association	2 000 €
Gymnase Saint-Exupéry :	35 000 €
Modernisation alimentation douches	20 000 €
Réfection entrée, douche et WC salle tennis de table	15 000 €
Bureau des Sports :	5 000 €
Amélioration du chauffage espace accueil	5 000 €
Gymnase Parmentier :	500 €
Mise en place d'un tracé permanent au sol	500 €
2158-Matériel et outillage technique	5 000 €
Gymnases Municipaux :	5 000 €
Matériels d'entretien (gymnases municipaux)	5 000 €
2188-Autres immobilisations corporelles	20 000 €
Gymnases Municipaux :	20 000 €
Matériels sportifs (gymnases municipaux)	20 000 €

Objet	Projet de BP 2019
412-Stades et équipements extérieurs	319 000 €
2135-Installations générales	307 000 €
Tennis 11 Novembre :	129 000 €
Mise en éclairage des 2 courts du fond	70 000 €
Rénovation et accessibilité du club-house (Provision)	50 000 €
Création d'un auvent	5 000 €
4 bancs amovibles + 2 chaises arbitres	4 000 €
Tennis Cubizolles :	74 000 €
Réfection couverture du club house	30 000 €
Remplacement baie vitrée + fenêtre + volets roulants	18 000 €
Rénovation de l'éclairage des 4 courts de tennis (16 spots)	15 000 €
Démontage et remontage des bulles	11 000 €
Tennis la Fontaine :	47 000 €
Rénovation espaces douches carrelages	20 000 €
Travaux de séparation club-house/logement	10 000 €
Prolongation de la haie existante	10 000 €
Création main courante accès club-house PMR	4 000 €
Câbles tensions grillage	3 000 €
Stade Delaune :	35 000 €
Modernisation alimentation douches + bouclage ECS	30 000 €
Réfection localisée de la piste d'athlétisme	5 000 €
Stade Cubizolles :	12 000 €
Filets pare-ballons	12 000 €
Plateau extérieur Péguy :	5 000 €
Renforcement de l'éclairage plateau synthétique multisports	5 000 €
Stade des Juilliottes :	5 000 €
Rénovation du sol de la salle en sous-sol (peinture de sol)	5 000 €
2158-Matériel et outillage technique	3 000 €
Stades Municipaux :	3 000 €
Matériels d'entretien (stades municipaux)	3 000 €
2188-Autres immobilisations corporelles	9 000 €
Stades Municipaux :	9 000 €
Matériels sportifs (stades municipaux)	9 000 €
413-Centre aquatique Arthur Hévette	140 600 €
2135-Installations générales	128 000 €
Remise en état de l'isolation au plafond de la grande salle	30 000 €
Remplacement du réacteur bio-UV du circuit sportif	25 000 €
Reprise partielle du carrelage du mur et du bassin sportif	20 000 €
Solde des travaux de couverture	20 000 €
Maintenance préventive des installations	13 000 €
Etude bouclage distribution ECS	8 000 €
Remplacement des portes des douches et sanitaires femmes	5 000 €
Remplacement des portes de sanitaires des vestiaires femmes	4 000 €
Remplacement éclairage enseigne extérieure	3 000 €
2158-Matériel et outillage technique	6 600 €
Auto-laveuse	6 600 €
2184-Mobiliers	2 000 €
Mobiliers divers	2 000 €

Objet	Projet de BP 2019
2188-Autres immobilisations corporelles	4 000 €
Matériel pédagogique (natation scolaire et actions ville)	4 000 €
42%-Jeunesse	141 500 €
421-Centres de loisirs	75 000 €
2135-Installations générales	55 000 €
Centre de loisirs Planètes :	32 000 €
Remplacement de 2 portes du préau (CdL maternel)	10 000 €
Mise aux normes installations électriques salle des orchestres	8 000 €
Remise en peinture des murs des studios d'enregistrement	6 000 €
Pose d'entrebâilleurs sur les fenêtres des étages	5 000 €
Remplacement porte de réserve maternel + mise sous alarme	3 000 €
Centre de loisirs Busteau :	23 000 €
Pose de tôles perforées pour affichage	13 000 €
Pose d'un visiophone entrée principale	4 500 €
Mise en place ventilation permanente office-laverie	3 000 €
Acquisition sèche-linge	1 500 €
Pose protections portes+ murs zone office-laverie	1 000 €
2184-Mobiliers	10 000 €
Mobiliers divers	10 000 €
2188-Autres immobilisations corporelles	10 000 €
Autres équipements pédagogiques (centres de loisirs)	10 000 €
422.0-Centre socio-culturel des Planètes	14 000 €
2135-Installations générales	13 000 €
Diagnostic et réparation des fissurations du bâtiment	10 000 €
Réfection localisée des relevés d'étanchéité	3 000 €
2184-Mobiliers	1 000 €
Mobiliers divers	1 000 €
422.1-CSC Liberté et Espace Dufourmantelle	20 500 €
2051-Concessions et droits similaires	500 €
Espace Multimédia :	500 €
Logiciels informatiques	500 €
2135-Installations générales	19 000 €
CSC Liberté :	19 000 €
Mise aux normes incendie (CCS 2019)	10 000 €
Aération et réfection de la réserve	6 000 €
Remplacement volet roulant en salle retraites	3 000 €
2184-Mobiliers	1 000 €
CSC Liberté :	1 000 €
Mobiliers divers	1 000 €
422.2-CSC Croix des Ouches	16 000 €
2135-Installations générales	15 000 €
Diagnostic et réparation d'infiltrations	5 000 €
Remplacement de gouttière haute sur le côté droit	4 000 €
Mise en place deux vitrines d'informations extérieures	3 000 €
Mise en place protection au droit de la verrière centrale	3 000 €

Objet	Projet de BP 2019
2184-Mobiliers	1 000 €
Mobiliers divers	1 000 €
422.4-MPT Alfort	2 000 €
2135-Installations générales	2 000 €
MPT Alfort :	2 000 €
Installation d'un brise-vue dans l'escalier	1 000 €
Réfection du mur des sanitaires	1 000 €
422.5-MPT Pompidou	14 000 €
2135-Installations générales	13 000 €
Mise aux normes incendie (CCS 2019)	10 000 €
Ventilation de la salle informatique	3 000 €
2184-Mobiliers	1 000 €
Mobiliers divers	1 000 €
Chapitre 906-Famille	104 900 €
61-Services en faveur des personnes âgées	2 000 €
2135-Installations générales	1 500 €
Espace Loisirs des Juilliottes :	1 500 €
Remplacement d'un volet roulant	1 500 €
2184-Mobiliers	500 €
Espaces Loisirs :	500 €
Mobiliers divers	500 €
64.0-Crèche collective Charles Perrault	57 400 €
2135-Installations générales	56 500 €
Réfection du sol hall d'entrée + escalier menant à l'étage	20 000 €
Remplacement partiel de la couverture du hall	8 000 €
Installation d'une fenêtre et 4 stores extérieurs et VMC	5 000 €
Réfection sous-sol + VMC vestiaires cuisiniers + réserve + sas	5 000 €
Remplacement du faux-plafond du couloir du sous-sol	5 000 €
Remplacement d'une fenêtre dans l'office	5 000 €
Modernisation + calorifugeage de l'alimentation ECS	4 000 €
Remplacement du porte piéton accès garage	3 000 €
Ajout de 2 stores extérieurs (section des moyens)	1 500 €
2184-Mobiliers	400 €
2 fauteuils	400 €
2188-Autres immobilisations corporelles	500 €
Lave-vaisselle biberonnerie	500 €
64.3-Halte-Garderie Petits Mousles	6 500 €
2135-Installations générales	4 500 €
Pose d'un visiophone entrée principale	4 500 €
2184-Mobiliers	2 000 €
Mobiliers divers	2 000 €
64.6-Halte-Garderie Maison de l'Enfant	17 200 €
2135-Installations générales	6 000 €

Objet	Projet de BP 2019
Mise en place nouveau plan de change des grands	6 000 €
2188-Autres immobilisations corporelles	11 200 €
Remplacement du lave-linge professionnel	6 000 €
Remplacement du sèche-linge professionnel	4 000 €
Remplacement du sèche-linge semi-professionnel	1 200 €
64.8-Crèche Maison de l'Enfant	7 900 €
2135-Installations générales	3 400 €
Remise en service stores extérieurs HS	3 400 €
2188-Autres immobilisations corporelles	4 500 €
Remplacement poussettes	3 000 €
Remplacement du lave-vaisselle	1 500 €
64.9-Relais Assistantes Maternelles (RAM)	500 €
2184-Mobiliers	500 €
Remplacement de mobiliers	500 €
64.10-Multi-accueil Petites Abeilles	2 400 €
2184-Mobiliers	2 000 €
Mobiliers divers	2 000 €
2188-Autres immobilisations corporelles	400 €
Tapis terrasses	400 €
64.11-Crèche collective la Ruche	11 000 €
2135-Installations générales	10 000 €
Climatisation de la réserve alimentaire et de l'office	5 000 €
Mise aux normes sanitaires distribution ECS et eau mitigée	5 000 €
2184-Mobiliers	1 000 €
Mobiliers divers	1 000 €
Chapitre 907-Logement	40 000 €
71-Parc privé de la ville	40 000 €
2135-Installations générales	40 000 €
Provision pour travaux de rénovation des logements	30 000 €
Logement v. Hugo - amélioration ventilation des caves	10 000 €
Chapitre 908-Aménagement et services urbains - Environnement	3 894 900 €
811-Eau et assainissement	112 000 €
21531-Réseaux d'adduction d'eau	112 000 €
Arrosage automatique :	77 000 €
Quai Fernand Saguet - arrosage auto pelouse basse	30 000 €
Croix de Lorraine square - arrosage automatique	18 000 €
Croix de Lorraine massif - arrosage automatique	12 000 €
Ferme pédagogique - arrosage automatique	10 000 €
Parc Alsacienne - adduction eau fontaine	5 000 €
Place Jean Moulin - anémomètre bassins	2 000 €
Réseau d'adduction d'eau :	35 000 €
Rénovation bornes incendie	25 000 €
Création de bornes incendie supplémentaires	3 000 €

Objet	Projet de BP 2019
Reprise siphons prévision annuelle parcs jardins	3 000 €
Travaux assainissements divers parcs jardins	4 000 €
814-Éclairage public	450 000 €
21534-Réseaux d'électrification	450 000 €
Programme de Modernisation de l'Éclairage Public 2019 :	150 000 €
Travaux de rénovation du réseau enterré	150 000 €
Renouvellement des motifs d'éclairage	150 000 €
Travaux suite accidents remplacement mats et feux	100 000 €
Mise aux normes PMR des feux tricolores (non voyants)	50 000 €
822-Voirie communale	1 881 500 €
2152-Installations de voirie	1 780 000 €
Programme d'entretien renforcé des chaussées 2019 :	1 080 000 €
Réfection chaussée et trottoirs avenue de la Liberté (VdM/Galliéni)	850 000 €
Provision réfections divers traitements imprévus	100 000 €
Nettoyage dallages Juilliottes allée des Cavaliers et centre-ville	50 000 €
Création avaloir et reprise pentes bateau 58 rue Victor Hugo	35 000 €
Travaux de régulation de circulation Impasse St-Maur/rue D. Casanova (1ère phase)	35 000 €
Barrières Vigipirate collège de Staël + Gambetta Fernet	10 000 €
Grand Ensemble Liberté :	700 000 €
Travaux de réaménagement voirie + éclairage	700 000 €
21578-Matériel et outillage de voirie	94 000 €
Panneaux d'affichage d'opinion	34 000 €
Mobilier urbain (bancs, corbeilles et potelets)	30 000 €
Panneaux d'affichage municipal	30 000 €
2158-Matériel et outillage technique	7 500 €
Matériel technique (régie voirie)	7 500 €
823-Espaces verts urbains	1 446 800 €
2121-Plantation d'arbres et d'arbustes	215 000 €
Programme annuel plantation arbres/arbustes (espaces verts urbains)	125 000 €
Parcs et squares - strate arbustive fleurie CNVVF (tous les quartiers)	45 000 €
Square rue de Vincennes - plantation 3 arbres	45 000 €
2135-Installations générales	118 000 €
Aires de jeux :	118 000 €
Sols souples - travaux entretien renforcé	38 000 €
Réfection sol aire de jeux 6/12 ans (Parc des Hannetons)	32 000 €
Mise en sécurité	30 000 €
Tests hics des sols amortissants	9 000 €
Gazons synthétiques- travaux entretien renforcé	5 000 €
Remplacement tables ping-pong (Parc Vert de Maisons)	4 000 €
21578-Matériel et outillage de voirie	20 000 €
Mobilier urbain (bancs/corbeilles/jardinières)	20 000 €
2158-Matériel et outillage technique	5 000 €
Matériels thermiques (régie espaces verts)	5 000 €
2185-Cheptel	2 500 €
Acquisition d'animaux (ferme pédagogique)	2 500 €
2315-Installations techniques	1 086 300 €

Objet	Projet de BP 2019
Parc du Vert de Maisons :	308 500 €
Rénovation zones prairies fleuries	165 000 €
Lisses protection/massifs vivaces	62 000 €
Réfection totale des radeaux	60 000 €
Clôtures jardins familiaux	18 500 €
Lutte biologique (serre)	3 000 €
Grand Ensemble Liberté :	300 000 €
Rénovation parvis (espaces verts)	300 000 €
Quai du Docteur Mass :	245 500 €
Partie haute - réfection platelage (Bois exotique)	136 000 €
Partie basse - réfection platelage (Bois exotique)	61 500 €
Partie basse - rénovation plantations bacs	25 000 €
Rénovation allée piétonne	23 000 €
Bords de Marne :	42 000 €
Remplacement jardinières bois	42 000 €
Square du Docteur Gilbert :	42 000 €
Etanchéité bassin cascade	42 000 €
Parc la Fontaine :	41 000 €
Réfection clôture zone de stockage	35 500 €
Reconstruction mur rue de la Convention	5 500 €
Espaces verts urbains :	36 000 €
Poursuite fleurissement ville (tous les quartiers)	23 000 €
Poursuite mise en place prairies fleuries (tous les quartiers)	13 000 €
Rue Condorcet :	30 000 €
Remplacement d'alignement d'arbres (reprise fosses et enrobé drainant)	30 000 €
Avenue de la Liberté :	15 000 €
Lisses bois devant école Péguy	15 000 €
Square Salanson :	10 000 €
Armoire électrique fontainerie	10 000 €
Passerelle de Charentonneau :	7 000 €
Clôture	7 000 €
Parc de l'Alsacienne :	5 000 €
Armoire électrique fontainerie	5 000 €
Square Croix de Lorraine :	4 300 €
Longrine béton pour potelets inox	4 300 €
824-Réserves foncières et opérations diverses d'aménagement urbain	4 600 €
202-Frais liés à la réalisation de documents d'urbanisme	4 600 €
Mission accompagnement intégration PLH/PMHH/PLUI	4 600 €
Chapitre 909-Action économique	33 000 €
90-Interventions économiques	27 000 €
2135-Installations générales	27 000 €
Bureau Info-Jeunes :	23 000 €
Ajout de 5 radiateurs + équilibrage réseau de chauffage (CHCST)	13 000 €
Remplacement porte d'entrée accès rue pasteur	4 000 €
Réparation des linteaux de fenêtres fissurées	6 000 €
Accueil Emploi :	4 000 €
Nettoyage des façades, toitures, auvent et peinture des poteaux extérieurs	4 000 €

Objet	Projet de BP 2019
91-Marchés	6 000 €
2135-Installations générales	6 000 €
Marché de Charentonneau :	6 000 €
Mise en place d'une alarme anti-intrusion	6 000 €
Chapitre 911-Dettes et autres opérations financières	3 910 000 €
1641-Emprunts en euros	3 910 000 €
Amortissement de la dette en capital pour l'exercice 2019	3 910 000 €
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	12 695 800 €

PROJET DE BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2019
6-DÉTAIL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT PRÉVISIONNELLES

Objet	Projet BP 2019
Chapitre 904-Sport et Jeunesse	880 000 €
411-Gymnases	880 000 €
1323-Subvention Département	880 000 €
Construction du gymnase des Juilliottes :	880 000 €
Subvention CD 94 (DCM 05/02/2018)	880 000 €
Chapitre 911-Dettes et autres opérations financières	3 370 000 €
1641-Emprunts en euros	3 370 000 €
Emprunt globalisé de l'exercice 2019	3 370 000 €
Chapitre 912-Dotations subventions et participations	2 370 000 €
10222-FCTVA	2 300 000 €
Dotation de FCTVA 2019 (CA 2017)	2 300 000 €
1342-Amendes de police	70 000 €
Produit des amendes de police 2019 (exercice 2018)	70 000 €
Chapitre 913-Taxes non affectées	400 000 €
10226-Taxe d'aménagement	400 000 €
Taxe d'aménagement (exercice 2019)	400 000 €
Chapitre 914-Transferts entre sections	1 200 000 €
28-Dotations aux amortissements	1 200 000 €
<i>Amortissement des immobilisations 2019 (recettes d'ordre)</i>	<i>1 200 000 €</i>
Chapitre 919-Virement de la section de fonctionnement	4 475 800 €
919-Virement de la section de fonctionnement	4 475 800 €
<i>Virement de la section de fonctionnement (recette d'ordre)</i>	<i>4 475 800 €</i>
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	12 695 800 €